

Ordre du jour & rapports

Conseil d'administration

Mardi 14 octobre 2025
14h30

Espace Cuzon

Salle Gwenn ha Du
24 route de Cuzon - 29000 Quimper

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration

Mardi 14 octobre 2025 (14h30)

Ordre du jour

Sujet	Pour	Rapporteur	Pages
Présentation de Chloé GUEGUEN, nouvelle directrice de l'Agence			
Affaires générales :			
1. Procès-verbal des CA et AG du 20 mai 2025 (pour validation)	Validation	Isabelle ASSIH	5 – 16
2. Délégation de signature électronique à Chloé GUEGUEN, directrice de QCD pour les conventions avec la Région Bretagne	Validation	Isabelle ASSIH	17 – 18
3. Représentation des salariés de QCD en conseil d'administration et en assemblée générale	Validation	Isabelle ASSIH	19 – 20
4. Budget prévisionnel primitif 2026 : note de cadrage	Validation	Roger LE GOFF	21 – 28
Développement territorial :			
5. Formation et actions de montée en compétence collective des hébergeurs touristiques de la Destination	Validation	Roger LE GOFF / Gilles SERGENT	29 – 30
6. Avenant à la Convention entre Quimperlé Communauté et QCD	Validation	Roger LE GOFF / Gilles SERGENT	31 - 33
7. Lancement d'une mission stratégie & prospective sur le tourisme en Cornouaille	Validation	Roger LE GOFF / Gilles SERGENT	35 – 36
8. Point d'information Attractivité	Information	Marc ANDRO / Josiane KERLOC'H	37 – 38

9. Plan d'actions santé environnement du Contrat local de santé (CLS) de Cornouaille	Validation	Isabelle ASSIH	39 – 50
10. Appui du CLS de Cornouaille dans la mise en place des mutuelles communales	Information	Isabelle ASSIH	51 – 52
Aménagement et urbanisme :			
11. Convention annuelle 2025 entre l'Etat et QCD	Validation	Isabelle ASSIH	53 – 58
12. Convention annuelle 2025 entre la Région Bretagne et QCD	Validation	Isabelle ASSIH	59 – 65
13. Etude régionale sur l'impact des meublés de tourisme en Bretagne	Validation	Stéphane LE DOARE	67 – 68
14. Accompagnement de QBO sur la programmation de logements des projets Hippodrome et Ty Bos	Information	Stéphane LE DOARE	69 – 70
Observation :			
15. Cartoweb : comprendre et piloter le territoire grâce aux données	Information	Stéphane LE DOARE	71 – 72
Questions diverses			
16. Calendrier prévisionnel des instances et événements	Information	Isabelle ASSIH	73 - 74

1. Procès-verbal des CA et AG du 20 mai 2025

Conseil d'administration & Assemblée générale Quimper Cornouaille Développement 20 mai 2025

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale) :

Isabelle ASSIH, Marc ANDRO, Thomas FEREC, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Daniel LE BIGOT (QBO) ; Roger LE GOFF (CCPF) ; Josiane KERLOC'H (CCHPB) ; Gilles SERGENT (CCCSPR) ; Stéphane BAUDEMONT (DDTM) ; Albert BILLON, Xavier JODOCIUS, Malvina DAUDUS (Conseil de développement) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ; Yannick LE MOIGNE (SIOCA) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) ;

Membres présents (ayant voix délibérative à l'Assemblée générale uniquement) :

Jean-Paul COZIEN, Alain DECOURCHELLE, Jean-Luc LECLERCQ (QBO) ; Morgane BRAESCU-ANDRIEU, Marc BIGOT, Christian DAUTEL (CCA) ; Eric JOUSSEAUME, Valérie DREAU (CCPBS) ; Jean-Pierre MARC (CCPF) ; Christelle DREANO (DZ Co.) ; Yves LE GUELLEC (CCHPB) ; Solène JULIEN - LE MAO (CCCSPR) ; Angélique AUGRAIN, Daniel DUGOUA, Jean-Paul LE CORRE (Conseil de développement) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour le Conseil d'administration et l'Assemblée générale) :

Olivier BELLEC a donné pouvoir à Marc BIGOT (CCA) ; Stéphane LE DOARE a donné pouvoir à Eric JOUSSEAUME (CCPBS) ; Jocelyne POITEVIN (DZ Co.) a donné pouvoir à Gilles SERGENT (CCCSPR) ; Hervé HERRY a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Gwenaëlle MUZELLEC a donné pouvoir à Albert BILLON (Conseil de développement) ; David LESVENAN (Symescoto) a donné pouvoir à Marc ANDRO (QBO) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour l'Assemblée générale uniquement) :

Isabelle CLEMENT a donné pouvoir à Christelle DREANO (DZ Co.) ; Catherine ESVANT a donné pouvoir à Marc BIGOT (CCA) ; Michel LOUSSOUARN a donné pouvoir à Morgane BRAESCU-ANDRIEU ;

Membres excusés :

Louis LE FRANC (Préfecture du Finistère) ; Ludovic JOLIVET (QBO) ; Julie DUPUY (CCA) ; René ROCUET, Christian PENNANECH (CCPF) ; Catherine MONTREUIL, Stéphane MOREL (CCPBS) ; Gurban KERLOC'H (CCSSPR) ; Alain LE GRAND (Conseil départemental) ; Colin LE BIHAN, Marie LE GUEN, Hélène LE ROUX (Conseil de développement) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Laëtita GUILLEMOT (Ouest Conseil) ; Michel BOLLORE, Véronique CARIOU, Soisik DIJON, Nicolas KERLOCH, Karine LE SAGER-DIOUF, Carole ESCARAVAGE (QCD) ;

NDR : En attente de désignation pour remplacer Emmanuelle RASSENEUR (CCHPB)

Le 20 mai 2025, les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'Espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Roger LE GOFF.

La Présidente ouvre la séance à 14h35 et constate que les quorums sont atteints :

- 21 membres sur les 26 membres du Conseil d'administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.
- 39 membres sur les 52 membres de l'Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La présidente invite à un rapide tour de table puis lance le premier sujet figurant à l'ordre du jour.

Affaires générales :

1. Procès-verbal des CA et AG du 4 février 2025
2. Approbation des comptes 2024 et affectation du résultat

Développement territorial :

3. Ingénierie LEADER 2025 : Demande de subvention FEADER
4. Ingénierie – animation DLAL FEAMPA 2025 : Demande de subvention
5. Animation du Conseil de développement de Cornouaille 2025 : Demande de subvention régionale
6. Etude sur l'habitat réversible et demande de subvention LEADER
7. Projet de convention avec l'ECLOZR pour un projet tuteuré sur « La création d'un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouaillais »
8. Ateliers de sensibilisation des acteurs touristiques cornouaillais au handicap et à l'inclusion
9. Formation santé mentale des jeunes

Aménagement et urbanisme :

10. Publication de l'Observatoire de l'habitat 2024
11. Retour sur le RDV du ZAN : visites de projets et publication d'un guide illustrant la densification
12. Démographie scolaire : lancement des travaux à Quimper et Douarnenez

Transitions énergétiques :

13. Conventionnement entre QCD et les territoires de Pacte France Rénov'

Questions diverses

14. Calendrier prévisionnel des instances et événements

1. Procès-verbal du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du 4 février 2025

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale à délibérer.

Le Conseil d'administration et l'Administration générale, à l'unanimité, valident le procès-verbal qui sera diffusé, accompagné des délibérations et des annexes.

2. Approbation des comptes 2024 et affectation du résultat

Roger LE GOFF présente le rapport.

Il attire l'attention sur le traitement comptable des subventions européennes, dont certaines ne sont pas inscrites par prudence, en raison de versements pouvant intervenir avec un décalage pouvant aller jusqu'à trois ans. Concernant les immobilisations, il rappelle que l'essentiel est constitué par le bâtiment, lequel ne perdra pas de valeur.

À propos du compte de résultat, il souligne que la majorité des charges est liée aux frais de fonctionnement, composés en grande partie de « matière grise ». Il tient à saluer la qualité du travail et l'agilité des équipes dans un contexte où les trajectoires évoluent et ne sont pas toujours lisibles. Il salue également la confiance accordée par la Présidente à ses délégués.

Il évoque le futur rattachement à la convention collective SYNTEC, précisant que des négociations sont en cours afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

Il souligne la bonne utilisation des crédits régionaux alloués à la Destination touristique, notamment pour les projets en lien avec le nautisme pour tous.

En conclusion, Roger LE GOFF se projette vers 2026, interrogeant les ambitions portées collectivement pour QCD : maintenir son activité actuelle ou lui donner une envergure plus importante. Il insiste sur le rôle indispensable de la structure pour le territoire et invite la gouvernance à trouver le bon fonctionnement pour permettre à QCD de travailler, de se rassembler et de défendre la Cornouaille avec conviction.

La Présidente remercie Roger LE GOFF pour cette présentation.

Marc ANDRO précise que, si les résultats apparaissent ici en négatif, cela s'explique pour partie par le décalage de versement des subventions européennes, mais aussi par une opération exceptionnelle liée au renouvellement du parc informatique. En neutralisant ces deux éléments, le déficit réel s'élève à environ 60 k€, correspondant à la dotation aux amortissements du bâtiment, une charge calculée ne traduisant pas une perte effective de valeur. Il estime que cette situation reste tolérable, compte tenu de la trésorerie disponible. Ainsi, sans ces éléments exceptionnels, le résultat aurait été à l'équilibre.

Isabelle ASSIH rappelle ensuite les règles de vote du Conseil d'administration, puis de l'Assemblée générale.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

*Compte tenu de ce qui précède,
Ayant pris connaissance des états comptables,*

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **propose à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat 2024 en report à nouveau ;**
- **fait constater à l'Assemblée générale qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé .**

Laëtitia GUILLEMOT, Commissaire aux comptes, présente ses rapports, confirmant une situation saine, des comptes réguliers et sincères.

Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

L'Assemblée générale, à l'unanimité :

- **approuve les comptes 2024 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **donne quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion ;**
- **affecte la totalité du résultat 2024 en report à nouveau ;**
- **et constate qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.**

La Présidente précise que les rapports suivants sont destinés à délibération exclusive du Conseil d'administration mais que les membres de l'Assemblée générale sont invités à assister à la suite de ces instances.

3. Ingénierie LEADER 2025 : Demande de subvention FEADER

Marc ANDRO présente le rapport, en rappelant qu'il s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Il précise que l'équivalent de 1,5 ETP est mobilisé pour l'ingénierie du programme, réparti entre l'animation (1 ETP) et la gestion administrative et financière (0,5 ETP).

Il indique que le programme est actuellement en phase de mise en œuvre. La part d'autofinancement permet de couvrir les frais de structure, les frais de mission, ainsi que certaines dépenses non éligibles au financement LEADER.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet d'ingénierie LEADER 2025 ;**
- **Valide le plan de financement présenté ;**
- **Autorise la Présidente du GAL à solliciter les subventions, déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et signer les documents y afférents ;**
- **Autorise la Présidente du GAL à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

4. Ingénierie – animation DLAL FEAMPA 2025 : Demande de subvention)

En l'absence de Jocelyne POITEVIN, Marc ANDRO présente le rapport et rappelle que le territoire du GALPA est à l'échelle de la Cornouaille. Le plan de financement prévoit une répartition équilibrée : 40 % de participation de la Région Bretagne, 40 % de fonds européens FEAMPA, et 20 % d'autofinancement.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet d'ingénierie FEAMPA2025 ;**
- **Valide le plan de financement présenté ;**
- **Autorise le Président du GALPA à solliciter les subventions, déposer la demande sur le portail des aides (AIDEN) et signer les documents y afférents ;**
- **Autorise le Président du GALPA à apporter toute modification nécessaire en fonction de l'évolution du projet.**

5. Animation du Conseil de développement de Cornouaille 2025 : Demande de subvention régionale

Marc ANDRO présente le rapport. Il rappelle que la subvention sollicitée auprès de la Région permettra de financer le poste de coordinateur, les frais de structure, ainsi que les actions portées par le Conseil de développement. Parmi les événements majeurs de l'année écoulée figurent La mer en débat et les Assises citoyennes de la mer et du littoral.

Albert BILLON remercie le Conseil régional de Bretagne pour son soutien, soulignant qu'il s'agit là d'une exception nationale. Il évoque l'invitation de Dominique VOYNET à l'occasion des 25 ans des Conseils de développement à Lorient, et note que « la Bretagne a un coup d'avance ». Il insiste sur l'importance des moyens humains et financiers pour garantir un débat serein, comme cela a été le cas autour de l'éolien en mer. Il cite Roger LE GOFF : « La Cornouaille est un territoire de projet, pas un simple espace administratif ». Il rappelle que la Cornouaille bénéficie de près de 15 % de l'enveloppe régionale dédiée aux Conseils de développement, et salue l'engagement des élus à maintenir une échelle de travail commune. Bien que Châteaulin et Quimperlé aient quitté le périmètre, il exprime le vœu que la Cornouaille continue de se rassembler, notamment autour des questions de citoyenneté.

Forough-Léa DADKHAH tient à réaffirmer le fort attachement de la Région au Conseil de développement.

Albert BILLON poursuit en soulignant les efforts vers plus de parité et de diversité au sein du Conseil de développement, en particulier à travers l'implication de jeunes. Il évoque deux actions emblématiques menées avec le groupe jeunes : sur la culture et la langue bretonnes, et sur l'eau. Il mentionne également la mission d'enquête confiée à des alternants de l'ESLAB Quimper auprès d'entreprises agroalimentaires, qui a fait émerger une forte demande d'accompagnement par les petites structures.

Il rappelle que, bien que le Conseil compte 64 membres, il peut aussi mobiliser des citoyens extérieurs selon les thématiques travaillées.

Isabelle ASSIH le remercie pour ces éléments et propose d'associer ces jeunes pour présenter leurs travaux aux instances. Elle cite l'exemple du Code de la rue en construction à Quimper, où la participation de 5 à 6 jeunes a été particulièrement pertinente.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Valide le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **Autorise la Présidente à solliciter la subvention et signer les documents y afférents.**

6. Etude sur l'habitat réversible et demande de subvention LEADER

Marc ANDRO présente le rapport. Il attire l'attention sur l'évolution du regard porté sur l'habitat léger, souvent associé à la résidence secondaire populaire, mais qui s'affirme aujourd'hui comme une réponse à de nouveaux modes de vie : rapidité de mise en œuvre, flexibilité, choix assumé ou solution temporaire face aux difficultés d'accès au logement. Certaines collectivités y voient une opportunité d'accueil pour les actifs ou de nouveaux habitants.

Ce type d'habitat soulève de nombreuses questions : cadre réglementaire, modèle économique et financier, gestion des eaux usées, intégration paysagère, accessibilité sociale. Il apparaît nécessaire de structurer une réflexion à l'échelle de la Cornouaille pour définir une doctrine commune, identifier les conditions de réussite et outiller les collectivités. Trois communes ont manifesté leur intérêt pour expérimenter la création de hameaux légers, avec une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets LEADER « nouvelles façons d'habiter en territoire rural ».

Il est proposé de mutualiser l'étude à l'échelle Cornouaille, en créant un comité de pilotage, en recrutant un chargé de mission, et en capitalisant sur des retours d'expérience hors territoire. L'étude serait conduite sur 9 mois. Marc ANDRO évoque la possibilité de présenter les premiers résultats lors d'un rendez-vous de l'habitat en décembre.

Albert BILLON salue l'intérêt de cette démarche partagée, soulignant l'importance d'une doctrine claire, définissant précisément le terme d'habitat léger ou réversible : s'agit-il d'innovation ou d'un outil d'accueil ciblé ? Ce temps de réflexion est un préalable utile à l'accompagnement des communes. Il suggère également de mobiliser du financement sur le volet « innovation ».

Stéphane BAUDEMONT salue cette initiative et souligne l'intérêt de partager cette réflexion avec le réseau Planif & Territoires. Il regrette le flou réglementaire sur le sujet qui n'apparaît que dans un seul article du code de l'urbanisme. Il appelle à une feuille de route collective.

Isabelle ASSIH confirme l'intérêt de l'étude et l'ambition d'aboutir à une boîte à outils ouverte à toutes les communes, au-delà des trois initiatrices.

Daniel LE BIGOT rappelle que cet habitat ne doit pas se substituer aux politiques classiques du logement qui doivent être assumées par les collectivités. La notion de réversibilité est essentielle, notamment pour loger des actifs ou saisonniers dans des zones agricoles. Il faut pouvoir justifier des dérogations au droit commun de l'urbanisme.

Thomas FEREC alerte sur les risques d'un usage abusif : la réversibilité ne doit pas devenir un prétexte pour ne pas développer une politique d'habitat pérenne. Un accompagnement vers un véritable parcours résidentiel reste indispensable.

Marc ANDRO précise que sa principale préoccupation porte sur la production de logements. Il apparaît que les demandes des communes concernées portent en premier lieu sur logement des actifs. Deux grandes difficultés émergent : l'assainissement et la propriété foncière. Il rappelle que cette démarche ne constitue pas une alternative au ZAN et insiste sur l'importance de la réelle réversibilité.

Jean-Paul COZIEN confirme le fort besoin d'explorer une nouvelle solution aux problèmes de logement pour toutes les générations. Cependant il exprime son inquiétude quant au fait que la quête de logement implique une mise en arrière-plan de sa qualité. Il alerte sur le risque de dérive vers un habitat low-cost, et regrette que l'étude soit limitée aux zones rurales, craignant une réintroduction du mitage, difficile à gérer. Il insiste sur la nécessité de poser des exigences de qualité et de ne pas ignorer la complexité de l'assainissement. Il appelle à privilégier le logement provisoire plutôt que le réversible. Enfin, il souligne l'importance d'accompagner les communes rurales dans le temps administratif et d'instruction des demandes qu'elles consacrent à ces dossiers.

Marc ANDRO précise que l'on parle uniquement dans ce dossier de ruralité, LEADER ne pouvant aider que sur ce volet.

Jean-Pierre MARC partage ses doutes sur les notions de réversibilité et de provisoire évoquant l'expérience de mobile homes restés en place plus de quarante ans. Il évoque également les émissions américaines télévisées sur les tiny-houses, soulignant que nos règles d'urbanisme sont différentes. Il craint une banalisation et appelle à maintenir l'objectif de logement pérenne et qualitatif.

Malvina DAUDUS, au nom du Conseil de développement, insiste sur la nécessité de fixer des garde-fous. Le marché immobilier étant bloqué et les normes de construction toujours plus importantes, ces solutions ne doivent pas devenir une alternative systémique à l'habitat de qualité et doivent s'accompagner d'une politique volontaire sur l'habitat.

Christian DAUTEL souligne la dimension sociologique du sujet : il s'agit souvent d'un public spécifique, avec un certain capital culturel ou éducatif et de jeunes actifs. Il met en garde contre une symbolique idéalisée du retour à la terre qui pourrait brouiller les objectifs sociaux du projet.

Albert BILLON appelle à la prudence et encourage un lancement rapide du projet, pour permettre la mise en place d'un COPIL dès juin.

Carole ESCARAVAGE précise que le prochain comité de sélection LEADER se tiendra le 2 juillet, ce qui impose un dépôt d'offre d'emploi au plus tôt le 3 juillet ou à la rentrée 2025.

Yannick LE MOIGNE témoigne de nombreuses demandes similaires dans le Pays Bigouden Sud. Une charte qualité est en cours de finalisation avec le CAUE, conditionnant les financements publics. Il rappelle la nécessité d'un cadre clair dans les PLUiH pour identifier les zones éligibles à ce type d'habitat. L'étude a du sens : il faut définir un cadre précis pour un développement très limité de ces solutions.

Albert BILLON insiste sur la faisabilité d'une fin d'étude en juin 2026

Isabelle ASSIH note que si le calendrier est serré, la continuité institutionnelle permettra la reprise de la démarche par la future gouvernance.

Roger LE GOFF invite à la plus grande prudence. D'autres études sont en cours (logement saisonnier, actifs...), et des contentieux sont déjà apparus (ex. Pays Fouesnantais). Il alerte sur les risques juridiques et plaide pour une démarche pédagogique avec les communes.

Albert BILLON conclut qu'il s'agit bien de prévention, et que la prudence est une vertu politique.

Isabelle ASSIH souligne que certains jeunes (étudiants, stagiaires, alternants...) sont aussi demandeurs de ce type d'habitat. L'enjeu est de bien cibler les publics, d'outiller les communes et d'encadrer les pratiques pour limiter les risques et ne pas en faire la référence en matière d'habitat.

Michel COTTEN complète en évoquant la piste du bail solidaire, permettant de dissocier propriété foncière et bâtie.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Autorise le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission au sein du pôle aménagement pour une durée de 9 mois ;**
- **Autorise la Présidente à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER et soumettre le projet en comité de sélection ;**
- **Autorise la Présidente à déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et à signer les documents afférents ;**
- **Autorise la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

7. Projet de convention avec l'ECLOZR pour un projet tuteuré sur « La création d'un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais »

Roger LE GOFF présente le rapport.

Le sujet n'appelle pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'autofinancement de QCD à hauteur de 1 000 € dans le cadre de la convention de partenariat avec l'ECLOZR, pour un projet tuteuré visant à créer un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais.

8. Ateliers de sensibilisation des acteurs touristiques cornouillais au handicap et à l'inclusion

Gilles SERGENT présente le rapport. L'objectif de cette démarche est d'améliorer les pratiques professionnelles face aux situations de handicap et de rendre les services touristiques plus accessibles à tous.

Christelle DREANO mentionne l'initiative d'Optimist 29, un bateau basé à Douarnenez, qui organise des sorties en mer dans la Baie pour les personnes à mobilité réduite, en partenariat avec d'autres embarcations.

Isabelle ASSIH, en sa qualité de maire référente handicap et accessibilité de l'AMF, fait part de son étonnement de ne pas voir figurer dans le rapport la notion d'accessibilité universelle, applicable à tous types d'environnements (y compris le tourisme) et à tous types de handicaps. Elle rappelle qu'une première action de sensibilisation a déjà été menée auprès des professionnels du nautisme, et insiste pour que le projet conserve un caractère transversal, intégrant l'ensemble des acteurs du tourisme.

Roger LE GOFF la rassure en précisant que l'ambition est bien d'essaimer à partir des Offices de tourisme vers l'ensemble des professionnels concernés. Il ajoute : « Il faut que ce soit dans nos gènes. »

Isabelle ASSIH relance en s'interrogeant sur l'implication des commerces dans le dispositif.

Roger LE GOFF répond que nombre de commerces sont adhérents des Offices de tourisme, ce qui permettra d'y diffuser la démarche. « On sème la graine », conclut-il.

Gilles SERGENT ajoute : « Nous sommes en 2025, on ne devrait même plus parler de handicap. Cela devrait être la norme ! »

Isabelle ASSIH nuance en rappelant l'importance des mots. À Quimper, par exemple, certains commerces touristiques présentent encore de nombreuses difficultés d'accessibilité, notamment en raison de l'encombrement de l'espace public (tréteaux, panneaux publicitaires...).

Daniel LE BIGOT confirme que l'accessibilité de l'espace public est en effet un enjeu fondamental, mentionnant les bacs à ordures et les véhicules stationnés sur les trottoirs. Il appelle à une véritable prise de conscience citoyenne.

Morgane BRAESCU-ANDRIEU complète en indiquant que ces difficultés concernent également les poussettes.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'autofinancement de QCD à hauteur de 840 € pour l'organisation de sessions de formations/sensibilisation à l'inclusion et au handicap dans le secteur du tourisme en Cornouaille.

9. Formation santé mentale des jeunes

Isabelle ASSIH présente le rapport. Elle se félicite de voir le CLS prendre forme, rappelant que CCA s'associe aux six autres membres du CLS Cornouaille. Elle souligne l'importance de cette action dans un contexte anxiogène pour les jeunes, marqué par des inquiétudes sur l'avenir. Ces formations, à destination des professionnels, visent à sensibiliser, aider à repérer les signaux d'alerte et à orienter les jeunes en difficulté vers les ressources appropriées. Elle émet toutefois une réserve sur l'augmentation constatée des troubles psychiques chez les jeunes, et s'interroge sur la manière dont cette tendance est mesurée.

Daniel DUGOUA souligne l'absence d'un volet évaluation dans le projet. La Présidente en prend acte et demande qu'un tel volet soit intégré et qu'un retour en instances soit prévu à l'issue de la mise en œuvre.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le principe de mise en place de cette formation et de prise en charge du reste à charge sur le budget CLS.

10. Publication de l'Observatoire de l'habitat 2024

En l'absence de Stéphane LE DOARÉ, Marc ANDRO présente le rapport. Il rappelle que l'Observatoire de l'habitat est conçu comme un outil d'aide à la décision pour les acteurs du territoire. Le principal constat mis en lumière est la difficulté croissante à concrétiser des projets de logement. Dans ce contexte, une politique volontariste en faveur du logement apparaît indispensable pour répondre aux besoins.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

11. Retour sur le RDV du ZAN : visites de projets et publication d'un guide illustrant la densification

Marc ANDRO présente le rapport. Il rappelle que le rendez-vous du ZAN a réuni une quarantaine de participants pour une journée mêlant visites de terrain et interventions en salle. Une journée jugée inspirante, propice à l'interconnaissance et à la montée en compétence des élus et techniciens sur les enjeux de sobriété foncière.

Michel BOLLORE informe que la Région lance une grande consultation sur la mise en œuvre du ZAN et qu'une invitation est en cours de préparation.

Forough-Léa DADKHAH évoque l'élaboration en cours d'un livre blanc régional, visant à présenter un regard breton sur les solutions concrètes pour appliquer le ZAN. Bien que le calendrier électoral rende l'échéance délicate, elle alerte sur les risques de retard si l'on attend 2026, et s'interroge sur l'opportunité pour QCD de recueillir une position cornouaillaise partagée.

Isabelle ASSIH propose de discuter de ce point en Bureau.

Albert BILLON salue le coup d'accélérateur mis sur ce sujet. Il souligne que l'habitat est au cœur de nombreux sujets abordés, et fait référence aux trois ateliers qui se tiendront le 18 juin, destinés à faire émerger des propositions concrètes. Il souhaite y intégrer également les questions de mobilités et d'emploi, étroitement liées à l'attractivité résidentielle.

Roger LE GOFF évoque la loi TRACE, qui vient perturber la compréhension des élus. Il souligne la complexité des parcours résidentiels, des plus-values immobilières, et de l'exercice de planification du logement dans ce contexte mouvant. « L'exercice est périlleux » conclut-il.

Stéphane BAUDEMONT salue la qualité des productions de QCD, dont l'Observatoire de l'habitat, et rappelle que l'État prévoit des aides aux bâtisseurs ciblées sur certaines typologies.

Thomas FEREC nuance ces propos. Tout en partageant l'objectif de sobriété foncière, il alerte sur une crise sociétale majeure, marquée par une forte résistance à la densification et des normes croissantes. Il regrette une application de la loi ZAN territoire par territoire, source de complexité. Si la loi TRACE essaie de simplifier un peu les choses, il appelle cependant le législateur à intervenir davantage.

Daniel LE BIGOT souligne que la densification est aussi un levier pour réduire le prix du m², mais que les réalités sociologiques sont encore trop peu prises en compte, notamment les situations de séparation des couples et les capacités réelles d'achat.

Marc ANDRO conclut qu'il faut à la fois plus de sobriété foncière et davantage de logements, notamment en accession sociale et en locatif public comme privé. Il appelle à une évolution du modèle économique des bailleurs sociaux et à un soutien renforcé pour la production de logements, y compris en lotissements. Il évoque un point de la loi Le Meur : la possibilité de sanctuariser la caractérisation de « résidence principale » afin de lutter contre la spéculation touristique.

Eric JOUSSEAUME attire enfin l'attention sur les réticences de certains propriétaires à louer à l'année, en raison des risques d'impayés ou de litiges avec les locataires.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

12. Démographie scolaire : lancement des travaux à Quimper et Douarnenez

Isabelle ASSIH présente le rapport, en rappelant le contexte de baisse démographique qui affecte les effectifs scolaires. L'étude engagée vise à fournir un outil d'aide à la décision pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur parc scolaire : quelles écoles rénover ou agrandir, où envisager des mutualisations avec les centres de loisirs, comment optimiser l'occupation des bâtiments... L'analyse portera notamment sur les taux d'occupation, de sous-occupation ou de sur-occupation des établissements. Elle couvrira l'ensemble des écoles primaires publiques et privées des deux communes.

Isabelle ASSIH insiste sur l'importance de cette démarche pour l'accueil des ménages et la qualité de vie sur le territoire. Elle signale une légère différence de méthodologie entre les deux villes : Douarnenez ne disposant pas de carte scolaire, l'approche y sera adaptée.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

13. Conventionnement entre QCD et les territoires de Pacte France Rénov'

Gilles SERGENT présente le rapport. Il remercie l'ensemble des partenaires et des équipes ayant contribué à l'aboutissement de ce conventionnement, et exprime l'espoir que le plus grand nombre de ménages pourront en bénéficier concrètement sur le territoire.

Le sujet n'appelle pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- valide les projets de conventions de mise en œuvre du Service public de rénovation de l'habitat par QCD ;
- et autorise la Présidente ou son représentant à signer ces conventions.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente attire l'attention sur l'agenda des instances et événements figurant dans le dernier rapport de séance et clôt la séance à 16h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.

La Présidente

Le Secrétaire de séance

Isabelle ASSIH

Roger LE GOFF

Les membres du Conseil d'administration sont invités à valider ce procès-verbal avant diffusion.

2. Délégation de signature électronique à Chloé GUEGUEN, directrice de QCD pour les conventions et demandes de versements avec la Région Bretagne

Synthèse

La Région Bretagne a mis en place un nouveau dispositif de signature électronique pour ses conventions. Afin de fluidifier et sécuriser le processus, il est proposé de déléguer à la Directrice, Chloé GUEGUEN, la signature des conventions conclues entre Quimper Cornouaille Développement et la Région Bretagne, ainsi que des documents y afférents. Cette délégation vise uniquement à simplifier la mise en œuvre administrative des conventions, dont chacune reste soumise à une validation préalable par le Conseil d'administration.

1. Contexte

- La Région Bretagne est un partenaire institutionnel et financier majeur de QCD.
- Les conventions annuelles, pluriannuelles ou ponctuelles font systématiquement l'objet d'une délibération du Conseil d'administration de QCD, qui en approuve le contenu et les modalités.
- Depuis l'été 2025, la Région a généralisé la signature électronique de ses conventions via une plateforme sécurisée.
- Ce dispositif suppose une réactivité accrue, difficile à assurer si chaque signature nécessite une sollicitation de la Présidente.

2. Proposition

Il est proposé que le Bureau délibère pour :

- Autoriser la Présidente à déléguer sa signature à la Directrice, Chloé GUEGUEN, pour la signature électronique des conventions conclues avec la Région Bretagne.
- Étendre cette délégation aux documents afférents nécessaires à la mise en œuvre des conventions (avenants, annexes, attestations, justificatifs administratifs liés).
- Préciser que cette délégation ne remet pas en cause le principe de validation en Conseil d'administration, préalable à toute signature.

-
- **Vu les statuts de Quimper Cornouaille Développement,**
 - **Vu la nécessité d'assurer la bonne exécution administrative des conventions conclues avec la Région Bretagne,**
 - **Considérant la mise en place d'un système de signature électronique par la Région,**

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Autoriser la Présidente à déléguer sa signature à la Directrice de l'agence, Chloé GUEGUEN, pour la signature des conventions avec la Région Bretagne et des documents y afférents.**
- **Préciser que cette délégation s'exerce exclusivement dans le cadre des conventions et documents validés préalablement par le Conseil d'administration.**

3. Représentation des salariés de QCD en conseil d'administration et en assemblée générale

Synthèse

En association, la présence de représentants du personnel en conseil d'administration (CA) et en assemblée générale (AG) n'est pas obligatoire. À QCD, elle n'est pour l'instant pas prévue, mais fait l'objet d'une demande récurrente de la part des représentants du personnel depuis environ un an.

Il est aujourd'hui proposé d'étudier et de pré-valider un cadre de représentation qui entrerait en application à compter du premier conseil d'administration de l'année 2026.

1. Contexte

La loi PACTE adoptée le 22 mai 2019 renforce l'obligation d'avoir une représentation des salariés dans les conseils d'administration de sociétés comptant plus de 8 membres. Cette disposition ne concerne toutefois pas les associations, dont la gouvernance reste libre d'associer - ou non - les représentants du comité social et économique (CSE).

À ce jour, les représentants du personnel de QCD (2 titulaires et 2 suppléants) n'assistent ni aux conseils d'administration, ni aux assemblées générales. Dans l'objectif de mieux appréhender les enjeux liés aux activités de l'Agence, ils expriment le souhait d'y participer.

2. Pratiques dans quelques autres agences d'urbanisme

- AUDIAR (Rennes) - Information extraite du rapport de la chambre régionale de Cour des comptes, 2019 : présence des représentants du personnel en conseil d'administration, avec voix consultative.
- ADDRN (Saint-Nazaire) – Information suite à échange avec Pierre VIONNET, directeur : présence des représentants du personnel en conseil d'administration en tant qu'observateurs, sur invitation systématique

3. Proposition de la direction

La demande des représentants du CSE ne fait pas état d'une volonté d'émettre des avis sur les sujets traités lors des instances. Il s'agit plutôt d'assister aux séances en qualité d'auditeurs, et éventuellement de contribuer aux échanges en cas de sollicitation.

Il est ainsi proposé qu'une délibération soit inscrite à l'ordre du jour du conseil d'administration du 16 décembre 2025, permettant :

- d'autoriser les représentants du personnel titulaires (ou, en cas d'absence, leurs suppléants) à participer aux conseils d'administration et aux assemblées générales de QCD en tant qu'observateurs ;
- de préciser que cette participations ne leur confère pas la qualité de membre, n'emporte pas de droit de vote et, par conséquent, n'entraîne pas de modification des statuts de l'association.

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Approuver le principe de la participation des représentants du personnel en CA et AG de Quimper Cornouaille Développement sous statut d'observateur ;**
- **Acter cette participation à compter des premières instances de 2026.**

4. Budget prévisionnel primitif 2026 Note de cadrage budgétaire

Synthèse

Le présent rapport pose les principes et la méthode pour préparer le budget 2026 de Quimper Cornouaille Développement (QCD).

Il s'inscrit dans un contexte marqué par des contraintes fortes des finances publiques, des échéances électorales en mars 2026 et des arbitrages sociaux importants (accord d'entreprise). L'objectif est de présenter la manière dont sera construit le budget (et le programme partenarial en corrélation) dans une approche transparente mettant en évidence les points qui restent à préciser.

1. Contexte

1.1. Finances publiques locales et politiques

Le budget 2026 des collectivités s'inscrit dans un **environnement contraint**, marqué par des ressources fiscales encadrées, des dotations évolutives et des marges financières limitées. Les collectivités membres de l'agence s'attachent à maintenir une trajectoire budgétaire équilibrée, ce qui appelle à une **vigilance renforcée quant aux contributions** au financement de l'agence.

À ce titre, il convient de rappeler que les EPCI cotisent à hauteur de 3 € par habitant, tandis que Quimper Bretagne Occidentale (QBO) contribue à 6,5 € par habitant, montant adapté en 2022 pour tenir compte de son rôle de ville-centre en Cornouaille.

Le **calendrier électoral 2026** (élections municipales en mars) influence la visibilité des projets à court terme et pourrait impacter certaines décisions. La préparation budgétaire devrait par conséquent privilégier la continuité de l'agence afin **d'assurer la bonne conduite des missions** auprès de l'ensemble des membres, quels que soient les changements à venir.

1.2. Inflation et maîtrise des charges

Bien que l'inflation tende à se stabiliser, **ses effets demeurent sensibles sur les dépenses de fonctionnement** (énergie, prestations externes). **L'agence poursuit un effort de rationalisation** afin de limiter l'impact de ces hausses. **La maîtrise de la masse salariale reste un enjeu essentiel** : les effectifs restent constants, assurant la stabilité du principal poste de dépense.

Dans ce contexte, une vigilance particulière est exercée sur l'ensemble des coûts, tant sur les frais de personnel que sur les charges de fonctionnement. **Une difficulté subsiste toutefois : l'organisation de l'ASL avec la CMA et la Chambre d'agriculture reste inachevée** : le fonctionnement à trois partenaires et la répartition des charges manquent encore de visibilité. L'agence provisionne, mais cette situation devra être clarifiée.

1.3. Adaptation des ressources aux priorités politiques

Le budget 2026 s'inscrit dans une logique **d'adaptation des ressources aux priorités politiques définies par les élus et les collectivités membres**. Il doit permettre d'orienter les moyens de l'agence vers les actions que les instances ont priorisées. La construction budgétaire répond également à la volonté d'accompagner au plus près les besoins opérationnels des collectivités, dans un esprit de service, ce qui implique à la fois une souplesse dans l'allocation des crédits et une capacité d'ajustement permanent aux réalités de terrain.

Dans un même temps, une attention particulière est portée à l'équilibre du budget, **l'objectif étant de présenter un budget primitif équilibré**, sans recours excessif aux réserves. Cette démarche constitue un gage de responsabilité et de prévisibilité, indispensable au maintien de la confiance des membres et des partenaires institutionnels, tout en assurant la solidité financière de l'agence sur le moyen terme.

1.4. Dialogue social et accord d'entreprise

La négociation en cours de l'accord d'entreprise dans le cadre de la convention collective BETIC (fédération SYNTEC) constitue un élément structurant du cadre RH et budgétaire. Conformément aux statuts de l'Agence, le Bureau participe à la politique de développement et de la gestion des ressources humaines. Il a, pour ce faire, confié un mandat à la direction d'un plafond budgétaire maximum de 50 000 € intégrant la nouvelle grille de classification, les salaires minimaux hiérarchiques y afférant et le respect des différentes clauses de la convention. Ce mandat devra être respecté dans la conclusion des discussions. Cet élément est déterminant pour sécuriser à la fois la trajectoire financière de l'agence et les relations sociales.

2. Rappel des orientations de l'agence

Quimper Cornouaille Développement (QCD) joue à la fois le rôle d'agence d'urbanisme, de l'énergie et de développement en Cornouaille. Elle se distingue des autres agences au niveau national par une **organisation originale et intégrée**, structurée autour de trois entités complémentaires :

- une **agence d'urbanisme**, reconnue comme telle par son statut délivré par l'Etat, en charge de la planification territoriale, de l'ingénierie urbaine, l'observation territoriale et de l'appui à la stratégie d'aménagement ;
- une **agence de l'énergie** (appuyée sur Réseau TYNEO), qui accompagne la transition et la rénovation énergétique de l'habitat en s'appuyant sur les financements pivots de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), notamment dans l'accompagnement des particuliers ;
- une **agence de développement**, portant sur différentes facettes du développement, dont une part est liée à la mobilisation de financements pour les projets des collectivités ou d'acteurs locaux (gestion des fonds européens territorialisés, destination touristique) et l'autre correspond à une volonté de structurer des actions mutualisées à l'échelle cornouaillaise (attractivité, contrat local de santé). Par ailleurs QCD héberge le conseil de développement.

Cette structuration a toujours permis à QCD d'être un **outil de coopération territoriale**. Ses moyens et son expertise sont **mutualisés à l'échelle de la Cornouaille**, afin d'apporter des réponses adaptées et coordonnées aux enjeux locaux et limiter l'intervention de bureaux d'études, permettant de limiter les coûts pour les membres. Les **EPCI membres** en sont les premiers bénéficiaires, mais l'agence agit également en partenariat avec les institutions publiques, l'État, la région Bretagne, ainsi que de nombreux acteurs socio-économiques et associatifs.

1.5. Des missions larges et complémentaires

Les champs d'action de QCD couvrent l'ensemble des priorités stratégiques définies par les instances de QCD pour travailler à l'échelle de la Cornouaille :

- **Dans le domaine de l'urbanisme**
 - **Aménagement et urbanisme**
QCD accompagne les collectivités dans l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des documents de planification (SCoT, PLUIH, PLH, mobilités...), dans la conduite de projets urbains et dans l'anticipation des évolutions démographiques ou économiques. Son rôle est de fournir une expertise technique et prospective.
 - **Observation territoriale**
L'agence développe des outils d'analyse et de suivi, produit des données de référence et édite régulièrement des publications thématiques. Ces observatoires et outils (habitat, démographie, commerce, emploi maritime, foncier, etc.) constituent des ressources partagées par l'ensemble des élus locaux et agents des collectivités, et permettent d'éclairer les choix publics.
- **Dans le domaine de l'énergie**
 - **Transition énergétique (Réseau TYNEO)**
À travers Réseau TYNEO, QCD est l'opérateur local de la rénovation énergétique de l'habitat en Cornouaille en lien permanent avec les EPCI. Il informe, conseille et accompagne les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique ou de l'habitat. Réseau TYNEO accompagne les collectivités dans la structuration de l'offre.
- **Dans le domaine du développement**
 - **Mobilisation de financements**
 - **Gestion des programmes européens territorialisés**
QCD assure l'animation et le suivi de dispositifs financés par l'Union européenne (Leader, DLAL FEAMPA), en favorisant la mobilisation des fonds européens au profit de projets locaux. L'agence garantit ainsi que les initiatives portées par les acteurs cornouillais trouvent un appui technique et financier adapté.
 - **Destination touristique**
QCD est la structure facilitatrice de la Destination touristique Quimper Cornouaille, avec le soutien de la Région Bretagne. La stratégie touristique entend accompagner collectivités et porteurs de projets dans le développement de leur activité en priorisant trois axes de développement : savoir-faire, nautisme et itinérance.
 - **Actions mutualisées à l'échelle cornouillaise**
 - **Attractivité économique et territoriale**
L'agence conduit des actions à l'échelle de la Cornouaille et en externe visant à renforcer son image, accompagner les entreprises et les acteurs publics à attirer et fidéliser les salariés. Elle travaille spécifiquement à la mise en valeur de secteurs économiques clés ou à enjeu : énergie décarbonée, métiers de la santé notamment.
 - **Contrat local de santé**
En tant que pilote du **Contrat local de santé (CLS) de Cornouaille**, QCD coordonne les acteurs de santé, les collectivités et les institutions en travaillant sur quatre axes : la prévention et la promotion de la santé, la réduction des risques de santé, la santé environnementale et l'attractivité des métiers et des professionnels.
 - **Conseil de développement**
Le Conseil de développement de Cornouaille (CDC) est une instance de participation citoyenne, adossé à QCD. À ce titre, il est associé aux réflexions préparatoires, consulté sur les projets de territoire et de contractualisations financières territoriales engagées pour la Cornouaille.

- **Un rôle fédérateur et transversal**

En réunissant ces différentes missions sous un même toit, QCD se positionne comme un **outil transversal et fédérateur**, capable de croiser les enjeux de l'aménagement, de l'économie, de la transition énergétique et écologique ou de la santé. Son action repose sur une logique de **solidarité territoriale**, permettant d'optimiser les moyens disponibles et d'assurer une cohérence à l'échelle intercommunale.

Ainsi, QCD constitue un **acteur pivot du développement territorial** en étant à la fois **centre de ressources**, « **laboratoire d'idées** », **forum d'expression et opérateur direct d'actions mutualisées**.

3. Principaux éléments sur la trame budgétaire de l'agence

Le budget prévisionnel 2026 se présente comme suit :

3.1. Charges (dépenses)

- **Charges de personnel**

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de l'Agence. Elles traduisent le caractère essentiellement intellectuel des missions menées, qui reposent avant tout sur l'ingénierie interne pour mettre en œuvre le programme d'actions. En 2025, le budget prévoyait des charges de personnel pour un montant de 1 634 k€ pour 30,8 ETP.

- **Frais généraux**

En 2025, les charges générales de gestion étaient estimées à 306 k€. QCD provisionne les dépenses liées au site de Cuzon, l'association syndicale libre, gérant la copropriété n'étant toujours pas opérationnelle. (cf. 1.6)

- **Dotations aux amortissements**

L'emménagement sur le site de Cuzon en juin 2021 a amené l'intégration de l'amortissement du bâtiment en année pleine dans le budget. S'y ajoutent l'amortissement des quelques dépenses propres d'agencement, de mobilier et du matériel de bureau. QCD est propriétaire de son bâtiment valorisé à 2,3 M€ à son bilan avec un prêt de financement de 1,7 M€. La construction ne devrait pas perdre de valeur à l'avenir. L'amortissement du bâtiment est une mesure comptable mais qui ne recouvre pas une réalité de dépréciation réelle.

- **Actions**

En 2025, le montant global des actions hors charges de personnel était estimé à 199 k€ (298 k€ en 2024), un effort ayant été réalisé sur l'ensemble des pôles pour ajuster les actions aux ressources et au contexte national auxquels sont confrontés l'ensemble des collectivités. Le détail des actions est développé dans le programme de travail annuel.

3.2. Ressources

- **Cotisations adhérents EPCI**

Il était proposé pour 2025 le maintien de la structure des cotisations (subventions de fonctionnement) liée au nombre d'habitants, à savoir :

- les cotisations des 6 EPCI cornouaillais hors QBO, d'un montant de 3 € / habitant ;
- la cotisation de QBO de 6,5 € / habitant se distingue de celles des autres EPCI dans la mesure où elle intègre, en surplus un montant de 3,5 € / habitant, correspondant à la charge de centralité que l'agglomération centre de la Cornouaille a souhaité assumer dès la création de l'agence.

- **Cotisations autres adhérents**

- 4 k€ de forfait cotisation de la part des chambres consulaires et du SIOCA.
- La région Bretagne contribue au budget de QCD en tant que membre et structure contributive aux actions de l'agence. 28 500 € ont été orientés sur la partie cotisation.

- **Autres ressources**

L'Agence compte dans ses dotations récurrentes :

- La subvention de l'État au titre de son statut d'agence d'urbanisme ;
- La subvention de l'ARS pour le contrat local de santé ;
- La subvention du SYMESCOTO dédiée à l'appui du SCOT de l'Odet et au travail sur l'InterSCoT ;
- Quimperlé Communauté participe à la Destination touristique à hauteur de 0,50 € / habitant.
- De la région Bretagne contribue :
 - pour le conseil de développement ;
 - pour Réseau TYNEO ;
 - pour le projet énergie de Kerfeunteun ;
 - pour le Feampa ;
 - pour l'observation (Mode d'occupation du sol) ;
 - pour la Destination touristique Quimper Cornouaille.
- Des fonds européens :
 - pour le fonctionnement du groupement d'action locale (GAL) Leader ;
 - pour le fonctionnement du groupement d'action locale pour la pêche et l'aquaculture (GALPA) Feampa.

La participation des offices de tourisme et partenaires sur des actions de la Destination touristique viennent compléter les ressources.

Une modification du processus de financement a eu lieu en 2025 pour le Réseau TYNEO par le reversement à QCD d'une quote-part des subventions ANAH perçues directement par les EPCI et leur groupement (SIOCA). Elle était estimée en 2025 à 210 k€, sous réserve de complément du cadrage de la part de l'État.

4. Objectifs de gestion

Dans un contexte marqué par des attentes croissantes de la part des membres, une évolution constante des financements publics et une transformation des missions confiées à l'agence, il est apparu essentiel **pour QCD de se doter d'un cadre de gestion structuré**. Pour ce faire, la mise en œuvre d'un **programme assorti d'objectifs clairs** a permis de renforcer la prévisibilité budgétaire, d'optimiser l'utilisation des ressources et d'assurer la cohérence entre les ambitions stratégiques et les moyens mobilisés. Ce programme vise également à **sécuriser les partenariats financiers**, à **diversifier les sources de financement**, et à **garantir la soutenabilité des actions dans la durée**. Enfin, il constitue un levier d'accompagnement pour les équipes, en favorisant une gestion anticipée des ressources humaines et en alignant la dynamique salariale sur les objectifs de l'agence et sur les besoins exprimés par ses membres.

1.6. Axe 1 – Anticipation et équilibre budgétaire

Préparation budgétaire en amont

Afin de consolider un pilotage prévisionnel budgétaire, il a été engagé depuis deux ans **d'organiser dès le deuxième trimestre un tour des membres pour recueillir leurs intentions de contribution et leurs besoins**. Lors de la prise de fonction de Chloé Guéguen comme directrice de l'agence, il s'est agi de l'une de ses priorités. Cette concertation permet de disposer d'une vision partagée et, en toute transparence, de sécuriser la préparation budgétaire et de définir le plan d'actions. Ces éléments permettent aux élus de prioriser les actions sur lesquelles ils souhaitent que l'agence agisse, en prenant en compte ses moyens humains et financiers.

Clarification de la situation de l'association syndicale libre

Un travail spécifique doit être mené avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'agriculture pour **clarifier les engagements concernant la création d'une association syndicale libre**. Depuis 2021 et l'aménagement dans les nouveaux locaux, les trois structures partagent une partie de leurs locaux (salles de réunion communes) et sont propriétaires de ces espaces. Toutefois, **sans formalisation de ce partenariat, la situation est critique tant en termes juridiques que financiers**. Dans l'attente, QCD provisionne une partie des charges qui ne peuvent être facturées par la CMA. Dès que possible, les partenaires devront s'accorder sur un calendrier fiable de relancer de finalisation des statuts de l'ASL et de régularisation des charges partagées. La sécurisation de cette relation renforcera la lisibilité financière de l'agence. Pour ce faire, l'Agence souhaiterait dans un souci d'optimisation de ses ressources, de ces droits et obligations, un conseil neutre sur la rédaction et l'engagement financier lié à ces actes.

Rationalisation des dépenses et gestion de trésorerie

L'agence est parvenue à maintenir ses **charges de gestion courante dans une enveloppe stable**, et ce malgré le contexte inflationniste. La signature, en 2025, d'une convention informatique avec QBO a permis de rationaliser la gestion du parc informatique tout en libérant du temps de ressources humaines sur ce poste. Par ailleurs, une identification plus fine des charges liées aux actions (déplacements, achats) sera mise en œuvre grâce à la remontée systématique des frais sur les codes analytiques dédiés. Enfin, l'anticipation des échéances de cotisations et de subventions, déjà engagée en 2025, contribuera à optimiser la gestion financière de l'agence.

1.7. Axe 2 – Calibrage des actions et financements complémentaires

Dimensionnement précis des projets

Les actions de l'agence doivent être calibrées au plus juste, en tenant compte à la fois des moyens disponibles et des besoins exprimés par les membres. Ce travail, engagé depuis près de quatre ans, a déjà permis d'éviter la constitution d'excédents « artificiels » et d'assurer une meilleure cohérence entre les ambitions de l'agence et les financements réellement mobilisés. Menée à l'échelle de chaque pôle, cette démarche doit contribuer à la consolidation du budget annuel et à la bonne réalisation des programmes de travail. **L'introduction systématique de fiches-projet dédiées à chaque action s'inscrit dans cette logique et doit encore être renforcée.** Il appartient aux responsables de pôle, ainsi qu'au comité de direction de l'agence, de veiller à la remontée régulière et complète de ces projets.

Un bilan à mi-année doit être réalisé afin de mesurer l'état d'avancement des actions et leur financement. Cet exercice constituera un outil d'ajustement en cours d'année, utile pour réaligner priorités et moyens si nécessaire intégrant une analyse plus fine des écarts entre le budget prévisionnel d'actions et le budget réalisé.

Optimisation de l'allocation des subventions

Les subventions publiques doivent être attribuées de manière ciblée et proportionnée, en cohérence directe avec les actions effectivement menées. Depuis deux ans, **une attention particulière est portée au suivi des versements afin de garantir le respect des règles de financement public et d'assurer une gestion rigoureuse des ressources** allouées.

Par ailleurs, la diversification des financements constitue une option à ne pas négliger. Elle implique de poursuivre activement la mobilisation des fonds européens, régionaux et nationaux, en répondant aux appels à projets pertinents et en développant de nouveaux partenariats. Cela est le cas pour de nombreuses activités pilotées par l'agence, notamment les fonds Leader et Feampa, mais également la mobilisation des fonds de la destination touristique, l'optimisation des financements opérée pour Réseau TYNEO au bénéfice des membres de l'agence ou pour le contrat local de santé.

Une réflexion pourrait également être conduite sur l'intégration de financements complémentaires, à l'image de l'expérience menée dans différentes agences où de grands opérateurs (RATP, SNCF, Caisse des dépôts et consignment) sont membres de droit ou partenaires spécifiques. Ces partenariats devraient dans tous les cas s'inscrire dans un cadre garantissant neutralité et transparence, tout en apportant un effet levier supplémentaire aux actions de QCD.

1.8. Axe 3 – Ressources humaines et dynamique salariale

Élaboration d'un accord d'entreprise

La construction d'une dynamique salariale doit se faire en concertation avec la présidence et les partenaires sociaux. Ce travail est engagé depuis début 2025 et doit être finalisé avant le 1^{er} janvier 2026. **L'objectif demeure d'élaborer un accord d'entreprise qui traduise la reconnaissance du travail réalisé et l'attractivité de l'agence et aligne la politique salariale sur les ambitions stratégiques de l'agence.** Ce travail en cours d'élaboration et doit se faire dans une perspective de stricte équilibre budgétaire, mandat donné à la direction par les élus de QCD.

Anticipation des évolutions de carrière et accompagnement des seniors

Dans le cadre des évolutions de carrières, une cartographie des départs à la retraite doit être dressée afin de préparer les transmissions de compétences et d'organiser la relève. Ce travail favorisera la continuité et la stabilité des équipes.

Les salariés en fin de carrière doivent bénéficier d'un accompagnement adapté, à définir au cas par cas dans la perspective d'une continuité du service de QCD vis-à-vis de ses membres.

Adaptation des postes et développement des compétences

L'évolution des missions de QCD impose de faire évoluer certains postes vers de nouveaux métiers en fonction d'une part des missions confiées à QCD, du plan de développement des compétences à réaliser et de l'aspiration des salariés et de leur gestion de carrière. Ces éventuelles transformations devront s'appuyer sur un renforcement de la formation continue, tant sur les compétences techniques que transversales, comme cela a déjà été engagé sur la gestion de projet ou l'animation/facilitation de réunions, afin de garantir la capacité d'adaptation des équipes et d'assurer la montée en compétence collective. Ces charges doivent être anticipées et intégrées au budget.

5. Etapes d'élaboration

- Du 8.09 au 06.10 : diffusion d'une **note de cadrage budgétaire** et **remontée d'actions** à inscrire au programme partenarial par les pôles et la direction des propositions ;
- Du 06.10 au 13.10 : consolidation d'un **programme de travail V1** version agence (discussions à prévoir en CODIR) ;
- 30.09 : **proposition méthodologique sur le programme de travail et le budget à présenter en bureau** (rapport à remettre au préalable + présentation lors de la réunion des DGS) ;
- Trois premières semaines d'octobre : série d'**entretiens à organiser avec les EPCI** et partenaires sur la base du programme de travail V1 ;
- Début novembre : **consolidation du programme de travail V2** et budgétisation des actions (point à prévoir en CODIR) ;
- 25.11 : **échange sur les orientations budgétaires** (+ bilan de l'année 2024) et présentation du programme de travail dans sa version document de travail **en bureau**
- Février 2026 : présentation du budget prévisionnel et diffusion du programme de travail dans sa **version finalisée**

Pour validation du Conseil d'administration.

5. Formation et actions de montée en compétence collective des hébergeurs touristiques de la Destination

Synthèse

Afin de répondre aux besoins exprimés par les hébergeurs touristiques de Cornouaille et sur la base d'un diagnostic mené durant l'été 2025, trois temps de travail sont proposés : deux sessions de formation et une conférence dédiée au « Tourisme d'affaires ». Le coût total de l'opération (4 400 €) repose sur un cofinancement Région Bretagne / QCD.

1. Contexte et démarche

Dans le cadre de la réflexion menée autour de l'accompagnement des professionnels du tourisme, un stage réalisé durant l'été 2025 a permis de mettre en lumière les besoins spécifiques des acteurs du territoire, et notamment des hébergeurs touristiques cornouillais.

L'enquête et les échanges menés auprès des acteurs ont fait apparaître des attentes fortes en matière de formation et d'outillage pour mieux répondre aux enjeux actuels du secteur.

2. Programme proposé

À la suite de ce travail, trois temps de formations et de sensibilisation seront proposés :

- **Formation « Booster son activité commerciale »** : 2 sessions de 2 demi-journées destinées aux hébergeurs ;
- **Conférence « Booster votre activité avec le tourisme d'affaires »** : une demi-journée, ouverte à 30 participants maximum, pour mieux comprendre ce marché en développement et ses opportunités.
- **Formation « Intégrer une démarche écoresponsable dans votre établissement touristique »** : spécialement conçue pour les hébergeurs, cette formation est indispensable dans le cadre des démarches de labellisation (Clé Verte, classement en étoiles). Elle sera animée par la CCI 29.

3. Objectifs

Ces trois actions visent à :

- renforcer les compétences des professionnels ;
- améliorer la qualité de l'offre ;
- accompagner les acteurs du tourisme dans leur stratégie de développement.

4. Validation et plan de financement

Le COPIL de la Destination du 30 juin 2025 et la Région Bretagne ont validé le principe de ce programme ainsi que son plan de financement, sur la base de l'enveloppe « fonctionnement » de la Région allouée à la Destination Quimper Cornouaille :

Dépenses	Montants TTC	Ressources	Montants TTC
Intitulés des postes de dépenses		Fonds privés/autres fonds	
- Formation « Booster son activité commerciale » (2 sessions) - Conférence « Booster votre activité avec le tourisme d'affaires »	3 200 €	Autofinancement QCD	1 320 €
Formation « Intégrer une démarche écoresponsable dans votre établissement touristique »	1 200 €		
		Total fonds QCD	1 320 €
		Fonds publics	
		Région Bretagne enveloppe fonctionnement	3 080 €
		Total fonds publics	3 080 €
Total dépenses	4 400 €	Total ressources	4 400 €

Sous réserve de validation de ce plan de financement par le Bureau de QCD et par les instances régionales, à la date du 1^{er} janvier 2026 la Destination Quimper Cornouaille aura consommé la totalité de l'enveloppe « fonctionnement » allouée pour l'année 2025.

Le Conseil d'administration est invité à valider l'autofinancement de QCD de 1 320 € pour l'organisation de ces sessions de formation/conférence à destination des hébergeurs touristiques cornouaillais, au titre de l'axe D « Coopération » de la stratégie touristique Cornouaillaise 2023-2026.

6. Avenant à la Convention entre Quimperlé Communauté et QCD

Synthèse

Il est proposé de valider la signature d'un avenant à la convention liant Quimperlé Communauté et Quimper Cornouaille Développement (QCD). Cet avenant a pour objet de prolonger la convention triennale initiale pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2026.

Le texte de l'avenant s'inscrit dans la continuité des engagements pris, et fait référence au contrat de destination prolongé entre QCD et la Région Bretagne.

La convention initiale entre Quimperlé Communauté et QCD, couvrant la période 2023-2025, arrive à échéance.

Afin d'assurer la continuité des actions engagées, et par cohérence avec la prolongation du contrat de destination signé avec la Région Bretagne (2023-2025 prolongé jusqu'en 2026), il est proposé de prolonger cette convention d'un an.

Il est précisé que l'ensemble des articles de la convention initiale reste inchangé, et que le montant de la cotisation, calculé sur la base du nombre d'habitants, sera fixé après parution des données actualisées de l'INSEE au 1^{er} janvier 2026.

NB : Les instances de Quimperlé Communauté ainsi que les autres EPCI signataires du contrat de Destination avec la Région Bretagne sont actuellement en cours de délibération dans leurs instances respectives. L'avenant au contrat sera officiellement signé fin novembre, une fois l'ensemble des délibérations adopté.

Annexe : Projet d'avenant

Le Conseil d'administration est invité à :

- **valider le projet d'avenant à la convention entre Quimperlé Communauté et QCD ;**
- **et autoriser la Présidente à signer ledit avenant.**

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ – QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

PREAMBULE

La politique touristique régionale, mise en œuvre dans le cadre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, a conduit la Région Bretagne à conclure avec les Destinations touristiques des contrats de développement touristique pour la période 2023-2025.

Afin de permettre la finalisation des plans d'actions engagés et de travailler collectivement aux perspectives du tourisme en Bretagne à horizon 2040, il a été décidé de proroger d'une année la durée de ces contrats, jusqu'au 31 décembre 2026. Cette prolongation a été actée par l'avenant adopté par le Conseil régional en juin 2025 et signée le **25 novembre 2025** par les présidents d'EPCI.

En cohérence avec cet avenant régional, la présente convention de partenariat conclue initialement pour les années 2023 à 2025 entre Quimper Cornouaille Développement et Quimperlé Communauté est également prorogée d'une année.

Par ailleurs, l'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Cornouaille, parties prenantes de la Destination, ont délibéré dans leurs instances respectives afin d'autoriser la signature de cet avenant et d'assurer la continuité de leur engagement jusqu'en 2026.

IL A DONC ETE CONVENU CE QUI SUIT

ENTRE

Quimper Cornouaille Développement - association loi de 1901 - ayant son siège 24 route de Cuzon, CS 40002, 29018 Quimper Cedex, représentée par sa Présidente, Isabelle ASSIH, dûment habilitée à signer la présente,

Ci-après désignée « QCD »

ET

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Quimperlé Communauté ayant son siège 1 Rue Andreï Sakharov, 29394 QUIMPERLE, représenté par son Président, Monsieur Sébastien MIOSSEC, ou son/sa représentant(e) dûment habilité(e) à signer la présente,

Ci-après désigné « établissement Public de Coopération Intercommunale « QUIMPERLE COMMUNAUTE »

Article 1 MODIFICATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION

La convention de partenariat signée en 2023 entre Quimper Cornouaille Développement et Quimperlé Communauté, conclue initialement pour les années 2023 à 2025, est prorogée d'une année.

Elle produira donc effet jusqu'au **31 décembre 2026**.

Article 2 CLAUSES INCHANGEES

Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées et conservent leur plein effet.

Fait à Quimper, le

En deux exemplaires originaux.

Pour Quimper Cornouaille Développement

Isabelle ASSIH, Présidente

Pour Quimperlé Communauté

Sébastien MIOSSEC, Président

7. Lancement d'une mission stratégie & prospective sur le tourisme en Cornouaille

Synthèse

Il est proposé d'engager, à partir de novembre 2025, une mission spécifique de stratégie et de prospective sur le tourisme en Cornouaille. Celle-ci positionnerait le territoire comme pilote à l'échelle régionale, pour évaluer les actions mises en place dans le cadre de la stratégie actuelle et engager une réflexion sur ce que serait le tourisme en Cornouaille à horizon 2040, en déclinaison d'une démarche prospective développée par la Région. La mission serait intégrée à la Destination Quimper Cornouaille, sans financement supplémentaire demandé aux collectivités membres.

1. Contexte

La proposition faite aujourd'hui émane de la rencontre entre trois éléments :

- Les élus référents au tourisme à QCD ont émis le souhait d'anticiper la construction de la future stratégie touristique de la Destination Quimper Cornouaille (2027 - ?) mais aussi celui de pouvoir se projeter dans un futur à plus long-terme, afin de mieux orienter le choix des politiques publiques en matière de tourisme et plus largement, comme l'économie ou encore l'aménagement du territoire.
- Le déploiement de la stratégie régionale s'achèvera fin 2026. À l'échelle locale, les fonds alloués par la Région aux actions de la Destination ayant été largement consommés, une capacité à faire se dégager au sein de l'équipe de QCD pour enclencher de nouvelles actions, a priori sans sollicitation financière supplémentaire des EPCI membres.
- Dès fin 2025, la Région lancera deux démarches : (1) une méthodologie d'évaluation des actions menées par les Destinations ; (2) un travail de prospective sur le tourisme en Bretagne à horizon 2040. A ce titre, chaque Destination devra désigner des référents pour déployer ces démarches à l'échelle locale.

Ces éléments offrent à la Cornouaille une opportunité de se positionner comme **territoire pilote**, pour engager la réflexion sur l'avenir du tourisme en Bretagne – réflexion déclinée à l'échelle locale.

***NB :** la réalisation d'une prospective consiste à réfléchir sur l'avenir et à explorer les futurs possibles, en prenant en compte les enjeux à long-terme. Ce type de travail permet d'éclairer le sens des décisions et de les inscrire dans un projet de territoire.*

2. Proposition de travail avec la Région

L'ambition est de positionner la Cornouaille comme laboratoire d'expérimentation pour tester de nouvelles méthodes d'évaluation et d'élaboration de politique publique – ici sur le tourisme.

La mission serait confiée à une collaboratrice de QCD actuellement mobilisée sur la Destination, dont la fiche de poste serait remodelée pour libérer du temps sur environ 18 mois (novembre 2025 – avril 2027). La quotité de travail évoluerait progressivement à mesure de l'avancée des différents travaux. Le poste restera financé par la Région à la même hauteur qu'actuellement.

Les objectifs de la mission seraient les suivants :

- Évaluer les actions menées dans le cadre de la stratégie de la Destination ;
- Établir un diagnostic de territoire sur la filière touristique en Cornouaille, en partant d'une déclinaison locale des indicateurs utilisés par l'observatoire du CRT, ainsi que d'une analyse plus qualitative des pratiques, entre les tendances lourdes et les phénomènes émergents sur la Cornouaille (*cf. prise en compte des observations produites par les EPCI*) ;
- Contribuer à l'élaboration d'une méthode régionale de prospective, ici appliquée au tourisme ;
- Animer une réflexion prospective avec les élus, professionnels et habitants de Cornouaille pour les amener à se projeter sur l'avenir du tourisme sur le territoire ;
- Animer, en partenariat avec la Région et les EPCI, un réseau d'acteurs du tourisme en Cornouaille, notamment à l'appui des travaux susmentionnés ;
- Capitaliser sur l'expérience pilote, contribuer au déploiement de ces travaux au niveau régional, par la consignation écrite des enseignements méthodologiques, et par d'éventuelles interventions permettant de partager des retours d'expérience.

Le Conseil d'administration est invité à valider l'intégration de cette nouvelle mission au sein de la Destination Quimper Cornouaille à partir de novembre 2025.

8. Attractivité économique et territoriale de la Cornouaille

Synthèse

La feuille de route attractivité déploie des actions très concrètes : ateliers de recrutement, salons ciblés et accompagnement des filières stratégiques énergie décarbonée et santé. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires actifs et une communication renforcée pour valoriser la Cornouaille et attirer de nouveaux talents.

Cette note d'information présente les actions réalisées ou en cours de mise en œuvre.

Le Conseil d'administration de QCD a validé la feuille de route de l'attractivité à l'échelle de la Cornouaille en 2023. Celle-ci vise à concentrer les efforts sur l'attractivité économique, en mettant en avant les atouts du territoire. Les actions sont menées en lien étroit avec les collectivités (relance du groupe des développeurs économiques) et en privilégiant une approche opérationnelle.

1. Ateliers recrutement

Pour soutenir les entreprises, les collectivités et le secteur hospitalier dans leurs démarches de recrutement, l'équipe Attractivité a conçu une série d'ateliers ciblés :

- 3 ateliers « *Recruter et fidéliser grâce aux atouts du territoire* », co-animés avec l'Apec Bretagne (1^{er} avril, 27 mai - spécial énergie décarbonée, 3 juin)
- 1 atelier « *Des outils pour développer la marque employeur territoriale des EPCI de Cornouaille* » conçu sur mesure avec Tydéo, entreprise de montage vidéo (4 mars)
- 1 atelier « *Créer une offre d'emploi attractive grâce aux atouts de la Cornouaille* », avec DEN.bzh et le CDG29 pour les collectivités (le 2 octobre)
- 1 atelier avec l'Apec sur le même thème, pour les recruteurs, dont le CHIC (14 octobre)

2. Salons professionnels (emploi et mobilité professionnelle)

QCD a renforcé la présence de la Cornouaille sur des événements ciblés afin de répondre au défi du recrutement, notamment dans deux secteurs stratégiques (énergie décarbonée et santé) :

- **Point de vue RH** – 4 novembre à Quimper. Cible : employeurs de Cornouaille
- **Nouvelle Vie Pro** – 13 novembre à Paris. Cible : actifs à attirer en Cornouaille
- **Femmes et numérique** – 20 novembre à Quimper. Cible : actifs
- **Travail et mobilité professionnelle** – 22 et 23 janvier 2026 à Paris. Cible : actifs

3. Accompagnement de secteurs d'activité clé

En complément des filières historiques de Cornouaille (agroalimentaire, maritime, tourisme) et des services – principaux viviers de recrutement – deux secteurs prioritaires ont été identifiés par les collectivités :

- **Énergie décarbonée :**
Un travail partenarial est réalisé avec la Région Bretagne, QBO, CCA et la CCPF :
- Organisation d'ateliers : en janvier, dans le cadre du chantier « Faire connaître cette filière émergente et attirer des salariés » ; en mai, sur la marque employeur territoriale avec QBO

- Réflexion autour d'un événement à la Maison de la Bretagne
- Outils de communication : recherche du nom *Quimper Cornouaille, terre d'énergie(s)*, vidéos (pilotées par QBO), dossier spécial « Exercer une profession dans le secteur de l'industrie de l'énergie décarbonée » dans Paris je te quitte (pilote et financé par QCD).
- **Santé :**
QCD accompagne le Centre hospitalier de Cornouaille (CHC) dans la création d'une marque employeur, visant à attirer et fidéliser ses professionnels médicaux et non-médicaux. Lancé en juillet 2025, le projet se déploie sur 6 séances de travail fondées sur la facilitation et l'intelligence collective. CLS et Attractivité collaborent sur cette démarche.

4. Réseau des développeurs économiques de Cornouaille

- **9 janvier** : réunion sur le thème de l'attractivité médicale
- **8 juillet 2025** : réunion consacrée à l'écosystème de l'attractivité en Cornouaille
- **11 décembre** : *thématique en préparation*

5. Partenariats

Le travail en réseau constitue un levier majeur.

- Partenariat régional sur **l'énergie décarbonée**
- Forum étudiants ENIB / entreprises cornouaillaises avec QBO et la Technopole Quimper-Cornouaille (20 mars)
- Intégration à l'**interclub économique de Cornouaille**
- Participation au forum création-reprise d'entreprises de CCA (23 mai)
- Participation à l'étude nationale du CNER sur les facteurs d'attractivité
- Adhésion de la **marque Bretagne (BDI)** (aux côtés de Brest, Lorient, Quimper-Cornouaille, Rennes, Saint-Brieuc) à la **Chaire de marketing territorial d'Aix-en-Provence**, dans la perspective d'un futur événement commun (*une convention est en cours de préparation entre BDI et les adhérents*) (participation de 1 000 € par an pour QCD sur un coût de 10 000 €).
- Marque Bretagne : « apéro pro » (avec Technopole et Finistère Mer Vent) (17 juin)
- Salon Femmes et numérique, avec la French Tech (20 novembre)

6. Communication

La communication autour de l'attractivité s'appuie sur des outils créés depuis 2017 et régulièrement actualisés selon les orientations de la gouvernance de l'Agence. Elle comprend notamment le site internet quimpercornouaille.bzh, la présence sur LinkedIn, des contenus (vidéos « talents », articles...), une visibilité sur la plateforme Paris je te quitte, des supports pour les salons (flyers, kakémonos, stands...).

Dernières réalisations :

- Conception de **3 nouveaux flyers** pour les salons et le pack recruteur : *Guide "S'installer à Quimper Cornouaille", Professions de santé, Boîte à outils pour les employeurs dans le cadre d'un stage étudiant du Paraclet, formation DNMADE*
- **Tournage en cours de 3 portraits vidéo** d'actifs installés en Cornouaille : industrie (CCA), santé (CCCSPP), fonction publique territoriale (QBO). Mise en ligne fin 2025 en lien avec les EPCI.

Pour information des membres du Conseil d'administration.

9. Plan d'actions santé environnement du Contrat local de santé (CLS) de Cornouaille

Synthèse

L'axe 4 CLS de Cornouaille, consacré à la santé environnementale, a été élaboré en partenariat avec le CLS de CCA. Sur la base d'un diagnostic commun et d'ateliers participatifs, un plan d'actions structuré autour de quatre axes prioritaires est proposé. Il constitue une feuille de route opérationnelle jusqu'en 2030, validée par l'ARS Bretagne, et vise à engager élus, collectivités et acteurs locaux dans l'amélioration de la santé environnement en Cornouaille.

1. Contexte et diagnostic

L'axe 4 relatif à la santé environnementale du CLS de Cornouaille a été lancé dans le cadre d'une collaboration avec le CLS de Concarneau-Cornouaille Agglomération (CCA). Le diagnostic, commun aux deux CLS, couvre les 7 EPCI du territoire, avec pour objectif une stratégie partagée de prévention environnementale. Il a été formalisé dans un document en novembre 2024.

2. Séminaire de présentation et ateliers de co-construction

- **Séminaire de présentation : 13 juin 2024**, Espace Athéna (Ergué-Gabéric), coorganisé par QCD et CCA - 60 participants (élus et acteurs locaux).
- **7 ateliers en mars 2025** (Concarneau x2, Douarnenez, Fouesnant, Quimper x3)
Objectif : proposer aux élus et acteurs cornouillais de déployer une stratégie d'actions cohérentes et territorialisées.
Participation : 70 personnes dont environ 20 % d'élus.
Résultats : confrontation d'idées, interconnaissance, élaboration de fiches actions à soumettre à l'ARS Bretagne et au Bureau de QCD.

3. Proposition d'un plan d'actions opérationnel sur quatre thématiques prioritaires

À la suite du diagnostic et des ateliers, un **plan d'actions** doit être construit et rendu **opérationnel** dans le cadre du CLS. Il est issu des retours de tous les territoires. Son déploiement serait réalisé jusqu'à 2030.

Une proposition structurée autour de quatre axes majeurs a été élaborée à cet effet. Ce plan d'actions est une feuille de route permettant à chaque collectivité membre du CLS ou acteurs impliqués de prendre part à l'amélioration de la santé environnement en Cornouaille. Il permet de prioriser les actions travaillées à l'échelle du CLS ou localement (notamment à l'échelle de chaque EPCI). S'insérant dans les CLS de Cornouaille et de CCA, et validé par l'ARS, il permettra à terme de solliciter les financements ad-hoc les inscrivant dans une logique partenariale et négociée entre partenaires.

Les quatre axes sont les suivants :

- Développer l'interconnaissance entre acteurs de la thématique de la santé environnement
- Promouvoir un environnement extérieur favorable à la santé
- Agir sur la qualité de l'air intérieur pour améliorer la santé
- Favoriser l'accès et les bonnes pratiques alimentaires

4. Détail des actions

Actions 1 : Développer l'interconnaissance entre acteurs de la thématique de la santé environnement

- Organiser « les **rencontres santé environnement** en Cornouaille » :
 - Organiser une première rencontre pour présenter la démarche, le plan d'actions et prioriser les sujets des séminaires
 - Organiser un séminaire annuel sur une thématique définie prioritairement dans le plan d'actions
 - Rédiger et diffuser des fiches mémos aux acteurs sur la thématique abordée suite au séminaire

Actions 2 : Promouvoir un environnement extérieur favorable à la santé

- Mettre en place des **temps de sensibilisation** et d'information :
 - Dans les **collectivités** via des temps d'échanges et **des ateliers sur la qualité de l'aménagement et environnement extérieur** (nature en ville, végétalisation des cours d'écoles, qualité de l'air extérieur...)
 - Auprès du **grand public** sur les **bonnes habitudes en matière d'environnement extérieur** via les fédérations sportives et ligues sportives, les structures d'animation de la vie sociale
- **Diffuser les outils** et les **ressources mobilisables** (ex. guide des bonnes pratiques en balade, travail avec les services mobilités des collectivités, Recosanté, pollinarium, chemins en ville et en campagne, publications Promotion santé Bretagne...)
- Proposer **aux professionnels et bénévoles** des **formations** à la promotion de la santé par le **contact avec la nature** (offre formation PSB)

Actions 3 : Agir sur la qualité de l'air intérieur pour améliorer la santé

- Organiser localement des **ateliers de sensibilisation** (tels que « Ma maison change d'air », bonnes pratiques pour sécuriser les combustions dans un logement...) pour le grand public et les professionnels
- Mettre en œuvre les **campagnes d'information et de mesure du radon** dans les logements :
 - Soirées publiques d'information
 - Distribution de kits de mesure
 - Relevés et analyse de résultats
 - Accompagnement des particuliers
- **Réfléchir la création de poste** de Conseiller médical en environnement intérieur sur la Cornouaille

Actions 4 : Favoriser l'accès et les bonnes pratiques alimentaires

- **Relayer auprès des acteurs les appels à projets**, programmes, ressources mobilisables via des supports de communication

- Organiser un forum pour faire connaître les modalités de déploiement des programmes et recueillir les retours d'expériences dans le cadre des « Rencontres santé environnement en Cornouaille » :
- Présentation des programmes tels que Opticourses, programme Malin, Ordonnances vertes...
- Valorisation et retours d'expériences du terrain
- Former des professionnels et des bénévoles à **améliorer la qualité des colis alimentaires** en lien avec les PAT

5. Modalités de pilotage et partenariats

- **Action conjointe** entre les deux CLS (Cornouaille et CCA). Les CLS jouent un rôle d'animation globale de la démarche.
- Pilotage par les partenaires selon les fiches actions : ARS, EPCI, Promotion Santé Bretagne, REEB, CPTS, Approche éco-habitat, Capt'air, CAUE, Mutualité Française, CPAM, MSA, Maison des transitions...

Le Conseil d'administration est invité à valider ce plan d'actions.

FICHE ACTION 1 : DEVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE ENTRE ACTEURS SUR LA THEMATIQUE DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE SUR LA CORNOUAILLE

Objectif général	Favoriser le décloisonnement des acteurs et créer une culture commune sur la santé environnementale en Cornouaille
Objectifs spécifiques	- Contribuer à diffuser la connaissance et à intégrer la santé environnementale dans les politiques publiques menées par les collectivités - Favoriser les échanges et l'interconnaissance - Permettre des retours d'expériences - Impulser des dynamiques de projets partenariaux
Contexte	Le développement d'environnements et de cadres de vie sains et favorables au bien-être nécessite l'implication de nombreux acteurs locaux, agences et collectivités locales. Ces divers acteurs disposent de nombreux leviers d'actions pour agir sur les déterminants de la santé environnement à travers leurs différents domaines de compétences : énergie, urbanisme, aménagement du territoire, alimentation, agriculture, transports, gestion des déchets, logement, culture, sport, éducation, tourisme.... La transversalité du champ de la santé environnement nécessite l'interconnaissance et la coopération des acteurs qui au travers de leurs missions et actions, peuvent contribuer à réduire l'exposition des populations et à développer des environnements favorables à la santé. A chaque étape du diagnostic est apparue la nécessité de cette interconnaissance pour lancer une dynamique santé environnement plus fluide et cohérente sur la Cornouaille
Description de l'action	- Organiser annuellement « Les rencontres santé environnement en Cornouaille » avec les acteurs du territoire intéressés pour créer un réseau de partenaires impliqués en santé environnement : • Organiser une première rencontre de mobilisation des acteurs pour présenter la démarche, le plan d'actions et prioriser les sujets des séminaires • Organiser un séminaire annuel sur une thématique définie prioritairement dans le plan d'actions ➤ Exemples de formats : ateliers de réflexions et d'échanges, tables rondes sur des retours d'expériences, conférences, forum, actualités PRSE, bourse aux idées d'actions...

	- Rédiger et diffuser des fiches mémos aux acteurs sur la thématique abordée suite au séminaire		
Pilote de l'action	CLS CCA CLS Cornouaille	Partenaire(s)	ARS, EPCI, Promotion Santé Bretagne, REEB, ORSB, CPTS, Capt'air, Approche éco-habitat, Mutualité Française Bretagne, Réseau santé environnement régional, Région, CPAM, MSA, Réseau Tyneo...
Public(s) visé(s)	Professionnels, bénévoles, associations, élus, collectifs d'usagers	Territoire(s) concerné(s)	Cornouaille (7 EPCI)
Calendrier prévisionnel	2026-2030	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PAT, PCAET, PRSE
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	- Nombre de rencontres - Nombre de participants (associations, élus, structures...) - Diversité des participants (structures, thématiques...) - Evaluation qualitative des rencontres (satisfaction, intérêt pour la démarche, utilité, perspectives, acquisition de connaissances...) - Recensement des projets santé environnement concrétisés par les partenaires du réseau - Outils : feuille de présence, questionnaires d'évaluation, questionnaire 1^{ère} réunion et un à 2-3 ans pour voir l'évolution		

FICHE ACTION 2 : PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT EXTERIEUR FAVORABLE A LA SANTE

Objectif général	Faire connaître et encourager les pratiques liées à l'environnement extérieur favorables à la santé
Objectifs spécifiques	- Sensibiliser et informer le public sur l'impact de la qualité de l'environnement extérieur sur la santé (<i>vigilance pollens, indice UV, particules fines...</i>) - Relayer les bonnes pratiques en matière de qualité de l'environnement extérieur
Contexte	La qualité de l'air, de l'environnement extérieur et la pollution atmosphérique sont actuellement reconnues comme présentant d'importantes menaces environnementales pour la santé humaine. Les élus ont inscrit ce thème en première priorité et la consultation des habitants priorité n°2. Différents composants (particules fines, gaz (à NO₂, SO₂, O₃), pollens) sont présents et affectent notre santé, dus aux déplacements, aux infrastructures, au climat, aux activités humaines. On estime à environ 2 000, le nombre de décès prématurés qui seraient causés par la dégradation de l'air extérieur en Bretagne (1). D'autres éléments peuvent aussi avoir un impact sur notre santé : UV, parasites et espèces invasives. Les recommandations de l'OMS préconisent l'implication cruciale du secteur de la santé pour la sensibilisation, l'information des populations sur les impacts de cette pollution sur la santé. D'autre part, les travaux des chercheurs (2) ont conduit au consensus scientifique suivant : l'accès à la nature améliore la santé mentale. Des approches pro-actives de renaturation et de valorisation de l'impact positif de la nature et de la biodiversité sur la santé seront proposés dans les fiches action. 1) source Tableau de Bord Santé Environnement Bretagne - Édition 2024 p 7 2) Sébastien Denys, SPF, la santé en actions N°467 « Préserver la nature pour protéger la santé des populations »
Description de l'action	- Mettre en place des temps de sensibilisation et d'information : • Dans les collectivités via des temps d'échanges et des ateliers sur la qualité de l'aménagement et l'environnement extérieur (nature en ville,

	végétalisation des cours d'écoles, qualité de l'air extérieur...) • Auprès du grand public sur les bonnes habitudes en matière d'environnement extérieur via les fédérations sportives et ligues sportives, les structures d'animation de la vie sociale - Diffuser les outils et les ressources mobilisables (ex. guide des bonnes pratiques en balade, travail avec les services mobilités des collectivités, Recosanté, pollinarium, chemins en ville et en campagne, publications Promotion santé Bretagne...) - Proposer aux professionnels et bénévoles des formations à la promotion de la santé par le contact avec la nature (offre formation PSB)		
Pilote de l'action	CLS CCA CLS Cornouaille Acteurs experts QCD, EPCI volontaires	Partenaire(s)	ARS, Médecine du travail, structures d'animation de la vie sociale, structures de l'enfance et de la jeunesse, Promotion santé Bretagne, Mutualité française, EPCI, ligues sportives/clubs, Région, CAUE, CPTS, MSP, Maison des transitions et de l'habitat, Pôle aménagement QCD
Public(s) visé(s)	Soignants, travailleurs sociaux, professionnels social, médico-social, enfance/jeunesse, écoles, habitants, publics vulnérables, familles, élus	Territoire(s) concerné(s)	Cornouaille (7 EPCI)
Calendrier prévisionnel	2026-2030	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PCAET, PRSE : priorité 8 / objectifs 17 et 18
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		

	<u>Financeurs sollicités</u> ARS
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	- Nombre de professionnels mobilisés - Nombre de participants aux ateliers

FICHE ACTION 3 : AGIR SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR AMELIORER LA SANTE

Objectif général	Permettre aux habitants et aux professionnels d'avoir des leviers d'actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur des logements
Objectifs spécifiques	- Faire connaître les gestes qui permettent une amélioration de la qualité de l'air des logements de façon ludique et déculpabilisante - Permettre aux personnes volontaires de repérer l'incidence du radon dans leur logement - Faciliter l'accès du public vers un conseil en environnement adapté (allergies, maladies respiratoires...)
Contexte	Nous passons 80% de notre temps à l'intérieur d'un bâtiment alors que l'air intérieur est 8 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. En cause, un air moins renouvelé, la présence de composés organiques volatils (bougies, peintures, meubles, parfums...) ou encore l'humidité dans certaines pièces sont autant d'éléments qui impactent la qualité de l'air intérieur. D'autre part, la Bretagne est une région où le risque radon est élevé, notamment en Cornouaille. Ce gaz radioactif incolore, inodore et invisible émane des sols granitiques et peut remonter dans les sous-sols, rez-de-chaussée et premiers étages des habitations. Une étude régionale récente fait état d'une méconnaissance du radon par la population bretonne, tout comme l'enquête lancée à l'échelle de la Cornouaille où 75% des personnes sondées se déclarent peu ou pas informées sur la qualité de l'air intérieur.
Description de l'action/objectifs opérationnels	- Organiser localement des ateliers de sensibilisation (tels que « Ma maison change d'air », bonnes pratiques pour sécuriser les combustions dans un logement...) pour le grand public et les professionnels - Mettre en œuvre les campagnes d'information et de mesure du radon dans les logements : • Soirées publiques d'information sur l'impact du radon sur la santé • Distribution de kits de mesure • Relevés et analyse de résultats • Accompagnement des particuliers - Réfléchir à la création de poste de Conseiller médical en environnement intérieur sur la Cornouaille

Pilote de l'action	CLS Cornouaille CLS CCA Approche éco habitat Capt'air	Partenaire(s)	ARS, CD29, Région, Mutualité Française Bretagne, Ildys, CPTS, MSP, structures d'animation de la vie sociale, collectivités, CPAM, Réseau Tyneo, bailleurs sociaux, Maison des transitions et de l'habitat
Public(s) visé(s)	Travailleurs sociaux, professionnels de santé, du bâtiment, de la petite enfance, élus, bénévoles, CCAS, associations, grand public, bailleurs sociaux	Territoire(s) concerné(s)	7 EPCI de Cornouaille
Calendrier prévisionnel	2026-2030	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	1000 premiers jours PRSE : priorité 10 / objectifs 19 et 20
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	- Nombre d'ateliers « Ma maison change d'air » et nombre de participants - Nombre de soirées d'information du radon réalisées et nombre de participants - Nombre de kits distribués et retournés - Nombre de foyers accompagnés - Suivi de la réflexion de la création du poste de CMEI (partenariats, freins, leviers...)		

FICHE ACTION 4 : FAVORISER L'ACCES ET LES BONNES PRATIQUES EN TERMES D'ALIMENTATION

Objectif général	Promouvoir et encourager une alimentation saine et durable* pour tous		
Objectifs spécifiques	Faire connaître et déployer les dispositifs d'information et d'accompagnement sur l'alimentation		
Contexte	L'alimentation est la thématique qui semblait la plus préoccupante pour les habitants ainsi que pour les élus, selon l'enquête qui leur a été transmise en 2023 (1^{ère} thématique par ordre d'importance pour les habitants). La Cornouaille est un territoire agricole qui peut se prêter à la mise en place de modes de consommation plus vertueux, afin de répondre aux besoins des habitants, soucieux de mieux consommer pour leur santé et leur environnement (agriculture bio, raisonnée, circuit courts, consommation de produits locaux...). Outre le souhait des habitants de consommer des produits sains pour la santé et l'environnement, savoir les cuisinier en contournant les freins financiers et de temps, tout en favorisant le lien social, est un enjeu pour mieux se nourrir. Le diagnostic et la consultation des acteurs montrent de nombreuses initiatives sur le territoire et des dispositifs favorables sur lesquels s'appuyer.		
Description de l'action	- Relayer auprès des acteurs les appels à projets, programmes, ressources mobilisables, via des supports de communication - Organiser un forum pour faire connaître les modalités de déploiement des programmes et recueillir les retours d'expériences dans le cadre des « Rencontres santé environnement en Cornouaille » : • Présentation des programmes tels que <i>Opticourses, programme Malin, Ordonnances vertes...</i> • Valorisation et retours d'expériences du terrain - <i>Former des professionnels et des bénévoles à améliorer la qualité des colis alimentaires en lien avec les PAT (commentaire des CLS Cornouaille et CCA : attention de pouvoir répondre à cette ambition / plan de charge général des CLS)</i>		
Pilote de l'action	CLS CCA CLS Cornouaille	Partenaire(s)	ARS, structures d'animation de la vie sociale, CPTS, MSP, Sur un air de

	EPCI (via les PAT)		terre, Maison de l'alimentation itinérante, PAT, Mutualité française Bretagne, Promotion santé Bretagne, Aux goûts du jour, MAB, Défi santé nutrition, diététiciennes libérales, ADESS, CH Cornouaille, CD 29, Région, Maison des transitions et de l'habitat
Public(s) visé(s)	Publics en situation de précarité, enfants, familles, grand public, professionnels de santé	Territoire(s) concerné(s)	Cornouaille (7 EPCI)
Calendrier prévisionnel	2026-2030	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PAT, PRAPS, PRSE : priorité 11 / objectif 22 du PRSE
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	- Réalisation du forum - Nombre de participants - Nombre d'initiatives déployées sur le territoire (questionnaires auprès des acteurs et retours de l'ARS) - <i>Nombre de formations réalisées</i>		

* Définition de l'ADEME : « l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire »

10. Appui du CLS de Cornouaille dans la mise en place des mutuelles communales

Synthèse

En mai 2025, Quimper a validé la mise en place d'une mutuelle communale avec *La Mutuelle Familiale*, qui sera effective en janvier 2026. Le **CLS de Cornouaille**, via l'action 1.3.1.1, a apporté un appui méthodologique (benchmark, outils types, co-construction). Cette démarche constitue désormais un **modèle reproductible** pour les autres communes, avec mise à disposition d'outils mutualisés et organisation de temps d'information en 2026.

1. Contexte

L'accès aux soins, marqué par de fortes inégalités, constitue un enjeu majeur de santé publique. Selon le baromètre annuel de la Fédération hospitalière de France, plus de deux français sur trois déclarent avoir renoncé à au moins un acte de soin au cours des cinq dernières années, 45% d'entre eux invoquant des raisons financières. Dans un contexte de hausse des restes à charge, le recours à une complémentaire santé devient indispensable mais peut représenter un coût financier important. Certaines catégories de la population — notamment les personnes âgées, les chômeurs, les familles monoparentales, les ménages à faibles revenus et les travailleurs indépendants — sont particulièrement concernées par ce non-recours aux soins, en raison de leurs difficultés à en assumer le coût.

2. Démarche menée par la Ville de Quimper

En mai 2025, la Ville de Quimper a validé la mise en place d'une **mutuelle communale** en partenariat avec *La Mutuelle Familiale*. Le dispositif sera effectif dès la rentrée, avec des permanences prévues en mairie et dans les annexes de quartier.

Ce projet s'inscrit dans le **Contrat Local de Santé (CLS) de Cornouaille**, au titre de l'action **1.3.1.1 – Faire des collectivités, institutions et entreprises des acteurs de santé**.

3. Appui méthodologique du CLS

Le CLS a assuré un **rôle structurant et reproductible**, en accompagnant la municipalité à chaque étape :

- **Benchmark national** : recensement d'expériences comparables, collecte de délibérations types, cahiers des charges, modèles de conventions et d'outils d'analyse des offres.
- **Co-construction** : élaboration avec les services municipaux des grilles d'analyse et tableaux comparatifs adaptés aux besoins locaux.

4. Perspectives pour les autres communes cornouillaises

Les communes de Cornouaille volontaires pourront capitaliser sur ce qui a été élaboré à l'échelle de la Ville de Quimper : une **boîte à outils opérationnelle** et réutilisable (délibérations-type, cahiers des charges, matrices d'analyse des offres, tableaux de comparaison tarifaire).

Un recensement des communes cornouillaises déjà dotées d'une mutuelle communale, avec l'appui des EPCI, a permis d'identifier des retours d'expérience concrets (les communes dotées de mutuelles communales, les opérateurs sélectionnés...). À ce titre, le CLS joue le rôle d'effet d'entraînement territorial.

En 2026, des temps d'information – dont le cadre reste à définir - destinés aux élus et agents des communes pourront être organisés à l'échelle intercommunale.

Pour information des membres du Conseil d'administration.

11. Convention annuelle entre l'État et Quimper Cornouaille Développement

Synthèse

L'État, représenté par le Préfet du Finistère, et Quimper Cornouaille Développement (QCD) signent chaque année une convention qui formalise le soutien de l'État aux missions d'agence d'urbanisme définies par l'article L132-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du protocole de coopération État-FNAU 2021-2027, qui fixe les engagements réciproques des agences et l'État autour des missions d'observation, d'accompagnement des politiques publiques et d'innovation territoriale.

Pour 2025, le montant de la subvention accordée par l'État à QCD s'élève à **89 380,40 €**. Une part complémentaire de 3 500 €, réservée au fonctionnement du *réseau Planif Territoires Bretagne* auquel participent les agences fera l'objet d'un avenant ultérieur.

L'État, membre de droit de QCD, reconnaît le rôle des agences d'urbanisme dans la mise en œuvre des lois et politiques nationales d'aménagement, et notamment :

- le suivi et l'observation territoriale,
- la participation aux démarches de planification (SRADDET, SCoT, PLUi...),
- l'appui aux initiatives d'innovation et d'expérimentation.

A compter de 2025, dans une logique de simplification, la convention annuelle se substitue au dispositif précédent de convention triennale assortie d'annexes annuelles. La convention 2025 s'appuie sur :

- l'article L132-6 du Code de l'Urbanisme,
- la note technique DGALN du 30 avril 2015 relative aux modalités d'agrément et de financement des agences,
- le protocole de coopération État-FNAU 2021-2027.

Le financement attribué par l'État à QCD en 2025 se décompose comme suit :

- Dotation forfaitaire observation/animation : 44 000 €
- Dotation liée à la population : 14 294,89 €
- Pondération liée au potentiel financier des EPCI : 34 585,50 €
- Contribution mutualisée au « Réseau Planif Territoires Bretagne » : - 3 500 €

Soit un total de 89 380, 40 €

Ce financement cofinance exclusivement la part du budget de QCD correspondant aux missions d'« agence d'urbanisme » (935 744 € sur un budget global de 2,22 M€ en 2025). Comme pour les autres agences d'urbanisme bretonnes, son montant est en baisse : pour QCD, la diminution s'élève à 3 408,60 € entre 2024 et 2025 (-3,7 %).

En contrepartie, QCD s'engage à transmettre annuellement à l'État l'ensemble des pièces justificatives (programme partenarial, budgets, comptes, rapport d'activités, enquête comptable annuelle), et à

participer activement à l'animation régionale de la planification (*Réseau Planif Territoires Bretagne* et *Club planification Cornouaille*).

Le Conseil d'administration est invité à :

- **valider la convention annuelle 2025 entre QCD et l'État, jointe en annexe ;**
- **autoriser la Présidente à la signer et à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.**

+

CONVENTION 2025
**entre l'État et l'agence d'urbanisme "Quimper-Cornouaille-
Développement"**

La présente convention est établie entre :

l'État, représenté par le préfet du Finistère et désigné sous le terme « l'administration », d'une part, et

l'association Quimper-Cornouaille-Développement régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé 24 route de Cuzon à Quimper, n° SIRET 51925865100024, représentée par sa présidente, et désignée sous le terme « l'association », d'autre part.

Vu l'article L132-6 du Code de l'Urbanisme relatif aux missions légales des agences d'urbanisme;

Vu la note technique DGALN du 30 avril 2015 relative aux agences d'urbanismes agréées par l'État;

Vu le protocole de coopération Etat-FNAU 2021 / 2027 du 2 décembre 2020 et ses dispositions relatives aux engagements réciproques de l'État et des agences d'urbanisme;

Vu les statuts de l'association "Quimper-Cornouaille-Développement" adoptés en assemblée générale le 11 octobre 2021;

Vu le programme partenarial 2025 approuvé en conseil d'administration le 4 février 2025 et plus particulièrement les activités relevant de l'article L 132-6 du Code de l'Urbanisme;

Vu la demande de subvention CERFA 12156*05 présentée par l'association Quimper-Cornouaille-Développement en date du 20/05/2025.

ARTICLE 1 : OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION

1.1 Objet de la subvention:

La subvention objet de la présente convention est destinée à co-financer les activités "agence d'urbanisme" au sens de l'article L132-6 du Code de l'Urbanisme. Son assiette est établie par le Ministère en charge des agences d'urbanisme suivant les principes et modalités énoncés par la note technique DGALN du 30 avril 2015.

1.2 Rappel du principe de coopération avec l'État

En application du protocole État-FNAU 2021-2027 signé le 2 décembre 2020 par les représentants de l'Etat et de la FNAU, il est convenu de conforter ou de développer les coopérations réciproques au gré de l'actualité territoriale, notamment :

- dans le cadre de la mise en œuvre des lois et des politiques nationales ;
- dans le cadre des outils de travail développés sur le territoire ;
- dans le cadre de l'innovation territoriale.

1.3 Modulation régionale de la subvention:

La quote-part de chaque agence peut être modulée par le niveau régional de l'État pour constituer une réserve affectée à la réalisation d'une mission spécifique "inter-agences" d'intérêt régional.

Pour l'année 2025, le principe antérieur d'accompagnement du "Club régional PLUi" par les agences d'urbanisme est reconduit suivant la formule "réseau Planif Territoire Bretagne".

Son financement est assuré par une enveloppe de 14 000 € abondée par la réservation d'une somme de 3 500 € sur la dotation de base de chacune des agences.

1.4 Montant total de la subvention

- Dotation forfaitaire "observation / animation"	44 000,00 €
- Dotation liée à la population du territoire d'intervention	14 294,89 €
- Pondération liée au potentiel financier par habitant des EPCI	34 585,50 €
- Contribution à la réserve mutualisée "réseau Planif Territoires"	- 3 500,00 €

Total 89 380,40 €

La contribution à la réserve mutualisée "réseau Planif Territoires" pourra faire l'objet d'un reversement à l'association par avenant à la présente convention, sous réserve de bonne participation de l'agence au sein de ce réseau, notamment l'animation du réseau local "club planification Cornouaille".

ARTICLE 2 : BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Le budget prévisionnel de l'association nécessaire à la réalisation du programme partenarial 2025 s'élève au montant suivant, sous réserve d'ajustements de la responsabilité de l'association, dès lors qu'ils ne remettent pas en cause l'objet rappelé à l'article 1^{er}:

- **budget global de l'association :** **2 220 987 €**
(adopté en CA du 4 février 2025)
- **part affectée à la mission "Agence d'Urbanisme"** **935 744 €**
(soit 42%) (cf déclaration CERFA: total des produits - ligne n°70 "vente de prestations de service")

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT

3.1. Le montant de subvention prévu par la convention est versé dans sa totalité en une fois après la signature de celle-ci.

3.2 La subvention est imputée sur les crédits du programme suivant:

BOP 0135-BRET-T020

Code activité 013510010103

3.3 La contribution financière est créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

Quimper-Cornouaille-Développement

N° IBAN | F | R | 7 | 6 | | 1 | 2 | 9 | 0 | | 6 | 5 | 0 | 1 | | 2 | 1 | 0 | 0 |
| 2 | 4 | 8 | 0 | | 2 | 6 | 3 | 4 | | 4 | 8 | 6 |

BIC | A | G | R | I | F | R | P | P | 8 | 2 | 9 |

L'ordonnateur de la dépense est le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM 29).

Le comptable assignataire est Directeur Régionale des Finances Publiques (DRFIP) de Bretagne.

3.4 : Notification : la transmission à l'association d'une copie de la convention signée par l'administration vaut notification du montant total de la subvention.

Seul l'acte attributif signé des deux parties et dûment notifié ouvre droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

ARTICLE 4 : JUSTIFICATIFS

L'association s'engage à fournir chaque année civile les documents ci-après :

- 1) Dans le courant du 1^{er} trimestre :
 - le programme partenarial approuvé ;
 - le budget prévisionnel ;
 - la demande de subvention (imprimé CERFA 12156#05).
- 2) Dans les meilleurs délais et au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice :
 - le bilan et le compte de résultat de l'association ;
 - le rapport du commissaire aux comptes ;
 - le compte rendu financier de la subvention (imprimé CERFA 15059#02) ;
 - le rapport moral du président et le rapport d'activité.
- 3) En septembre :
 - l'enquête comptable annuelle suivant les modalités fixées par la DGALN.

La transmission annuelle de ces documents relève d'une obligation légale (article 10 de la loi du 12 avril 2000, 2000-321). A défaut, une demande de subvention subséquente ne peut être considérée complète.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

En cas de non-respect, l'association peut s'exposer à des sanctions prévues notamment aux articles 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, 112 de la loi du 31 décembre 1945 et 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

ARTICLE 6 : AVENANTS

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et l'association. Toute demande de modification de la présente convention doit être réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant son objet, sa cause et ses conséquences potentielles.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : RENOUVELLEMENT / RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente convention.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 8 : LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes.

Pour l'agence d'urbanisme,

Pour l'État,

A Quimper, le

A Quimper, le

Madame Isabelle ASSIH,
Présidente de Quimper-Cornouaille-Développement

Monsieur Louis LE FRANC,
Préfet du Finistère

12. Convention annuelle 2025 entre la Région Bretagne et QCD

Synthèse

Depuis 2024, la Région Bretagne et les agences d'urbanisme de Bretagne (QCD, Audiar, Audélor, Adeupa) sont liées par une convention triennale (2024-2026). Celle-ci fixe le cadre de coopération autour des missions d'observation et d'accompagnement territorial, en particulier pour la mise en œuvre du SRADDET et du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Dans ce cadre, une convention annuelle est conclue avec chaque agence. Pour 2025, elle porte notamment sur la contribution de la Région au programme partenarial de QCD et sur le soutien à l'outil Mode d'Occupation des Sols (MOS), indispensable au suivi partagé du foncier.

La participation financière de la Région à QCD pour 2025 est fixée à **41 000 €**.

Membre de droit de QCD, la Région Bretagne est à la fois **partenaire institutionnel** et **financeur**.

En 2024, le choix a été fait de renforcer le cadre de cette coopération :

- une convention triennale définit les grands principes et le socle de la relation avec les quatre agences d'urbanisme de Bretagne (QCD, Audiar à Rennes, Audélor à Lorient et Adeupa à Brest) ;
- une convention annuelle décline ce cadre en actions et moyens financiers pour chaque agence.

Pour QCD, cette convention annuelle 2025 traduit l'intérêt de la Région pour plusieurs champs de travail :

- la consolidation et la mise à jour de l'outil MOS, désormais généralisé à l'échelle régionale, qui constitue un outil central pour le suivi de la consommation foncière et la mise en œuvre du ZAN ;
- le renforcement des travaux d'observation dans le champ de l'habitat et du logement, notamment sur les meublés de tourisme et leurs effets sur les marchés résidentiels (cf. rapport n°15) ;
- la contribution aux analyses relatives à l'économie maritime, axe stratégique régional ;
- plus globalement, la production de connaissances et d'analyses territoriales utiles à la déclinaison opérationnelle du SRADDET.

Cet appui régional sécurise la mise en œuvre du programme partenarial de travail de QCD et consolide son rôle de plateforme d'ingénierie territoriale au service des EPCI de Cornouaille.

Annexes :

- Projet de convention, qui sera soumis à l'approbation de la Commission permanente de la Région de septembre 2025.

Le Conseil d'administration est invité à :

- **valider la convention annuelle 2025 avec la Région Bretagne, jointe en annexe ;**
- **autoriser la Présidente à la signer et à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.**

**CONVENTION RELATIVE
A LA PARTICIPATION FINANCIERE
DE LA REGION AU PROGRAMME PARTENARIAL
2025
DE L'AGENCE D'URBANISME
QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT**

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de l'urbanisme ;
VU le règlement budgétaire et financier adopté par la Région ;
VU la délibération Commission permanente du Conseil régional du 4 avril 2016 approuvant les conventions types ;
VU les statuts de l'association Quimper Cornouaille développement ;
VU la délibération n°24_0402_06 de la Commission permanente du Conseil régional du 30 septembre 2024 autorisant le Président à signer la convention triennale 2024-2026 de partenariat avec 4 agences d'urbanisme de Bretagne (Adeupa, Audiar, Audelor, Quimper Cornouaille Développement)
VU la délibération n° 25_0402_06 de la Commission permanente du 22 septembre 2025 attribuant une contribution financière à l'Agence d'urbanisme et de développement Quimper Cornouaille Développement, et autorisant le Président à signer la présente convention.

ENTRE

La Région Bretagne,

Représentée par Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, en sa qualité de Président du Conseil régional,
Ci-après dénommée « la Région »,
D'une part,

ET

L'Agence d'Urbanisme et de Développement **Quimper Cornouaille Développement**,
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est 24 route de Cuzon, 29000 Quimper,
représentée par sa Présidente, Mme Isabelle ASSIH,
Ci-après dénommé « QCD »,
D'autre part,

IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

PREAMBULE

Les agences d'urbanisme ont été créées par la loi n° 67-1253 du 30 décembre 1967 dite Loi d'Orientation Foncière (LOF). Elles ont vu leur existence refondée, leur positionnement précisé et leurs missions élargies par la loi n° 99 - 553 dite loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 Juin 1999, par la loi n° 2000-1208 dite loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 ainsi que par la loi n° 2003 - 590 dite loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003, et la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR.

Ces dispositions législatives ont été retranscrites dans l'article L 121 – 3 du code de l'urbanisme : « *Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :*

- 1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;*
- 2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;*
- 3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;*
- 4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;*
- 5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines. »*

Ainsi, les outils et démarches d'ingénierie, de connaissance et d'observation développés et portés par les agences d'urbanisme de Bretagne sont un levier majeur pour accompagner la Région Bretagne, d'une part dans l'exercice de sa compétence Aménagement du territoire et planification et notamment la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et d'autre part dans son rôle d'Autorité Organisatrice du Foncier. Cette mise en œuvre vise notamment le nécessaire changement de modèle d'aménagement du territoire régional, la gestion équilibrée et durable de l'occupation et de l'usage des sols bretons, la protection de la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation et le changement climatique, ainsi que l'adaptation et la résilience des territoires bretons.

Pour illustration et mémoire, la Région avait pu ainsi définir un projet pour le territoire breton à l'horizon 2040, grâce à une démarche fédératrice mobilisant l'ensemble des acteurs bretons, la Breizh Cop, au premier rang desquels les 4 agences d'urbanisme de Bretagne, partenaires historiques des territoires bretons et de la Région, à présent impliquées pour la déclinaison du SRADDET dans les politiques territoriales.

Dans le cadre de la convention triennale de partenariat 2024 – 2026, signée entre les agences d'urbanisme Audiar, Audelor, Quimper Cornouaille Développement, Adeupa et la Région Bretagne, l'intérêt et la portée des contributions de ces dernières pour l'accompagnement des territoires bretons sont confirmés.

S'agissant de la Région

La Région Bretagne est membre actif de l'Agence d'urbanisme et de développement QCD, association loi 1901 et est représentée au sein de son conseil d'administration et de son assemblée générale. Elle participe ainsi à la vie institutionnelle de la structure et en est donc un des partenaires, aux côtés de ses différents membres. A ce titre, et dans le cadre des missions et compétences qui lui incombent, elle est intéressée à

l'ensemble des travaux et projets menés par cette dernière, notamment ceux qui concernent la planification territoriale et les dispositifs d'observation permettant de mesurer les dynamiques territoriales, toutes échelles et thématiques confondues.

Ainsi, au titre de sa participation financière au programme partenarial de travail 2025 dans le cadre de la présente convention annuelle, valant adhésion à l'association QCD, agence d'urbanisme et de développement, la Région confirme son implication aux cotés de cette dernière, dans le cadre susvisé d'une convention de partenariat triennale 2024-2026, associant les trois autres agences d'urbanisme de Bretagne.

La Région Bretagne est intéressée et soutient les travaux de QCD, qui seront menés de concert avec ces dernières, dans le cadre notamment de ses/leurs observatoires dans les domaines du développement économique d'une part, de l'habitat et du logement d'autre part. Elle accordera notamment une attention particulière à la production de connaissances à l'échelle régionale sur deux champs spécifiques aux dynamiques régionales et territoriales bretonnes : l'économie maritime ; le développement des meublés de tourisme et son impact sur les marchés résidentiels.

En matière de connaissance et d'observation de l'usage des sols, la Région ainsi que les structures porteuses des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) bretons ont souhaité s'appuyer sur un outil, le *Mode d'Occupation des Sols* (MOS), développé par les agences d'urbanisme bretonnes, dans le cadre d'un partenariat étroit avec Conseil régional de Bretagne et l'ensemble des territoires concernés, qui disposent à présent d'un outil commun et partagé. La Région, dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET, est en effet garante de l'homogénéité des outils d'observation des évolutions du foncier qui lui permettent, depuis la loi du 20 juillet 2023 dite de mise en œuvre du ZAN, d'assurer son rôle au sein de la Conférence régionale de gouvernance qu'elle préside et réunissant, entre autres, les membres de la Conférence des SCOT.

C'est pourquoi, dans le cadre du programme partenarial de travail 2025 de l'agence QCD et notamment de ses travaux d'observation et d'analyse territoriale, pour d'une part la bonne mise en œuvre de la territorialisation du ZAN, mais plus globalement des 38 objectifs du SRADDET et d'autre part garantir une gestion et une observation des sols partagée et homogène, la Région Bretagne poursuit sa participation à la pérennisation, la consolidation et le développement de cet outil MOS, sur l'ensemble du territoire breton.

S'agissant de QCD

Considérant la nature singulière de la Cornouaille, territoire composite qui constitue un même bassin de vie et d'emploi pour ses habitants et acteurs socio-économiques, et qui justifie à ce titre une cohérence d'action des collectivités qui en administrent les composantes, QCD a vocation d'être la plateforme de coopération et structure d'appui pour l'ensemble des EPCI de Cornouaille, portant expertises, actions et animations territoriales mutualisées.

Les trois grands types d'action développées aujourd'hui par Quimper Cornouaille Développement sont :

- L'aménagement et l'observation du territoire ;
- Le développement territorial ;
- La transition énergétique via l'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements.

Ces trois axes répondant à trois enjeux majeurs pour le territoire :

- La transition écologique ;
- L'attractivité de la Cornouaille ;
- La crise du logement.

L'Agence œuvre ainsi à la mise en application concrète du protocole national définissant le statut d'Agence d'urbanisme, régi par l'article L132-6 du Code de l'urbanisme, et ainsi à accompagner ses membres.

Ainsi QCD, outre le programme partenarial annuel, s'engage à :

- consolider les outils d'observation mutualisée dans les domaines de l'habitat, de la socio-économie, de l'économie, du foncier, répondant aux besoins de chaque membre, notamment au travers des outils dédiés (Datagences, Modes d'occupation du sol [MOS]) et à présenter les résultats de ces observatoires dans le cadre de réunions dédiées,
- sensibiliser les élus locaux aux évolutions en matière de planification ou de programmation (SRADDET, SCoT, PLUI, PCAET, PLH...) ;
- animer ou co-organiser sur les territoires des réunions sur les thématiques émergentes pour les collectivités ;
- présenter les différentes démarches conjointes à l'échelle de la Cornouaille, mises en œuvre par QCD pour le compte des membres (attractivité, Réseau TYNEO, destination touristique Quimper Cornouaille, programmes européens, Contrat local de santé,...)
- apporter des conseils individuels ou assistance sur les domaines d'intervention de l'Agence.

Article 1 – Objet de la convention

Par la présente convention :

- QCD s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme partenarial décliné chaque année dans un programme de travail annuel approuvé par son assemblée générale.
- La Région s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre du programme partenarial 2025 de QCD et en particulier, au titre de ses missions d'observation du foncier et d'analyses territoriales, l'outil MOS (mise à jour, maintenance, développement).

Article 2 – Montant de la participation financière de la Région

Les charges de l'agence d'urbanisme sont assumées par ses membres grâce à l'apport de leurs contributions financières. Le concours de la Région ainsi que les contributions financières (cotisations et subventions) des autres membres contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de QCD.

Au regard de l'intérêt qu'elle porte à la mise en œuvre du programme partenarial 2024, et conformément aux statuts de QCD, la Région apporte son concours financier à l'Agence.

Le montant du soutien financier de la Région à QCD, sous la forme d'une subvention forfaitaire, pour le programme partenarial de l'année 2025 est de 41 000 €.

Article 3 – Durée de la convention

La convention prend effet à compter de la date de signature, pour une durée de 36 mois.

Article 4 – Engagements de QCD

4.1- QCD s'engage à utiliser la contribution financière de la Région pour la seule réalisation de ses objectifs et activités statutaires.

4.2- Elle s'engage à ne pas employer tout ou partie de la contribution financière reçue de la Région au profit d'un autre organisme privé, association, société ou œuvre.

4.3- Elle accepte que la contribution financière ne puisse en aucun cas donner lieu à profit.

4.4- Elle s'engage en vertu de l'article L. 1611-4 du CGCT, à fournir à la Région, une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

4.5- Elle s'engage à informer la Région des modifications intervenues dans ses statuts.

4.6- Elle est seule responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de ses activités.

Article 5 – Communication

5.1- QCD s'engage à mentionner le soutien financier de la Région, notamment en faisant figurer le logo de la Région sur ses documents de communication réalisés postérieurement à l'attribution de la contribution financière, notamment dans le programme partenarial et le rapport d'activité.

5.2- Elle s'engage également à faire mention du soutien de la Région dans ses rapports avec les médias.

Article 6 – Modalités de versement

6.1- La contribution financière est versée à QCD par la Région comme suit :

La contribution financière est versée au minimum en deux fois :

- 80 % (taux maximum) du montant mentionné à l'article 2, à la signature de la présente convention,
- le solde à la remise d'un état récapitulatif des recettes et dépenses engagées par le bénéficiaire, établi au plus près de la fin de l'exercice budgétaire pour lequel la Région lui a attribué la contribution financière, ou à défaut, à la production de ses comptes annuels.

6.2- Le paiement dû par la Région sera effectué sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire :

- Banque 00041
- IBAN : 1290 6501 2100 2480 2634 486
- BIC : AGRI FR PP 829
- Nom et adresse de la banque : CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE
- Nom du titulaire du compte : QCD

Article 7 – Imputation budgétaire

La contribution financière accordée au bénéficiaire sera imputée au budget de la Région, au chapitre 935, programme n°402 dossier n° 25002978

Article 8 – Modalités de contrôle de l'utilisation de la contribution financière

8.1- La Région peut procéder à tout contrôle qu'elle juge utile, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements par le bénéficiaire.

8.2- La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen des comptes et de la gestion de QCD. Cette dernière s'engage ainsi à donner au personnel de la Région, ainsi qu'aux personnes mandatées par elles, un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme.

Article 9 – Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 10 – Dénonciation et résiliation de la convention

10.1 - QCD peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Région. Dans ce cas, la résiliation de la convention prend effet à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre. La Région se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de la contribution financière.

10.2 - En cas de non-respect de ses obligations contractuelles par QCD, la Région se réserve le droit de résilier la présente convention. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception par le bénéficiaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet. La Région pourra alors exiger le remboursement partiel ou total de la contribution financière.

10.3 - La Région peut de même mettre fin à la convention, sans préavis, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la contribution financière prévue dans la convention. Ce dernier sera alors tenu de rembourser la totalité de la contribution financière.

10.4 - En cas de résiliation ou de dénonciation de la convention, la Région se réserve le droit de demander, sous forme de titre exécutoire, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

Article 11 – Litiges

11.1- En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

11.2- En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

Article 12 – Exécution de la convention

Le Président du Conseil régional, le Payeur régional de Bretagne et la Présidente de QCD, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires

POUR LE BENEFICIAIRE

A le

POUR LA REGION BRETAGNE

A le

**La Présidente
de Quimper Cornouaille
Développement**

**Pour le Président du Conseil régional,
et par délégation**

Isabelle ASSIH

13. Etude régionale sur l'impact des meublés de tourisme en Bretagne

Synthèse

Dans le cadre de la feuille de route habitat de la Région adoptée en décembre 2023, et en déclinaison de la convention annuelle 2025 entre la Région et les agences d'urbanisme bretonnes, il est proposé de lancer une étude régionale sur l'impact des meublés de tourisme sur le marché résidentiel.

Cette étude, conduite par les quatre agences d'urbanisme de Bretagne avec l'appui de la Région, vise à produire une analyse homogène, approfondie et récurrente du phénomène afin d'aider les collectivités locales et régionales à mieux comprendre ses impacts sur l'habitat et à disposer d'éléments d'aide à la décision pour de possibles régulations.

1. Contexte

Depuis l'arrivée d'Airbnb en 2010, le parc de meublés de tourisme en Bretagne connaît une progression rapide : en 2024, il représente environ 3,8 % du parc de logements, avec une hausse estimée à +15 % par rapport à 2023.

Ce phénomène n'est pas homogène : il est particulièrement marqué sur les littoraux et les grandes destinations touristiques, mais touche désormais aussi les arrière-pays.

Les agences d'urbanisme ont déjà mené plusieurs études locales (Cornouaille, Lorient, Rennes, Saint-Malo, Dinan...), révélant des impacts différenciés selon les territoires et les segments de marché (logements sociaux, petits logements, résidences secondaires).

La Région souhaite désormais disposer d'une vision consolidée à l'échelle régionale, afin d'alimenter la mise en œuvre de la feuille de route habitat et la révision du schéma régional du tourisme et des loisirs.

2. Objectifs de l'étude

- **Mesurer le phénomène** : cartographier les meublés de tourisme à l'échelle régionale et classer les communes selon leur niveau d'impact potentiel.
- **Analyser les effets sur le logement** : croiser les données avec les typologies du parc résidentiel, la demande locative sociale et la dynamique des résidences secondaires.
- **Éclairer les politiques publiques** :
 - documenter les outils de régulation existants (dont ceux introduits par la loi *Le Meur* de novembre 2024),
 - analyser leurs impacts et éventuels effets de report sur les territoires voisins,
 - recueillir des retours d'expérience de collectivités.
- **Préparer le futur accès aux données publiques** : anticiper l'exploitation de la base nationale prévue en 2026 (numéro d'enregistrement obligatoire pour chaque meublé).

3. Méthodologie et gouvernance

- **Méthodologie commune** : l'étude s'appuiera sur les données Airdna acquises par les quatre agences et sur les données de fréquentation du CRT, en garantissant une comparabilité régionale.
- **Volets de travail** :
 1. Diagnostic régional et classement des communes (2^e semestre 2025).
 2. Analyses approfondies des territoires les plus impactés et étude des marchés locaux du logement (2026).
 3. Inventaire et retours d'expérience sur la régulation (Région, en régie - 2025).
 4. Évaluation des politiques publiques et de leurs effets (2026).
- **Gouvernance** :
 - Groupe de travail technique : chargés d'études des agences, services de la Région, CRT.
 - Comité de pilotage : élu.es régionaux référents, élu.es et directions des agences, Région (aménagement et tourisme), État (via le SGAR).

Le Conseil d'administration est invité à :

- **valider le lancement de l'étude régionale sur les meublés de tourisme, conduite par les agences d'urbanisme bretonnes avec l'appui de la Région ;**
- **autoriser QCD à s'engager dans ce partenariat au titre de ses missions d'observation et d'analyse territoriale ;**
- **mandater les représentants élus de QCD pour participer au comité de pilotage de l'étude.**

14. Accompagnement de QBO sur la programmation de logements des projets Hippodrome et Ty Bos

Synthèse

La communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale (QBO) a sollicité QCD pour un appui méthodologique et technique dans la définition de la programmation de logements sur deux sites stratégiques : **l'Hippodrome** (renouvellement urbain, env. 800 logements) et **Ty Bos** (extension urbaine, env. 600 logements).

Ces projets, déjà dotés de plans-guides élaborés par des bureaux d'études, doivent désormais être traduits en programmations qualitatives, en cohérence avec les objectifs du **Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031** et adaptées aux enjeux propres à chaque site.

1. Contexte et enjeux

Dans le cadre du programme partenarial 2025 de QCD, la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale (QBO) a sollicité l'agence pour un appui méthodologique et technique dans la définition de la programmation de logements sur deux sites stratégiques représentant une part significative des objectifs de production fixés par le PLH, avec près de 1 400 logements au total :

- *Hippodrome* : site en renouvellement urbain, en proximité directe du centre-ville, du quartier de la gare et de projets structurants (pôle d'échanges multimodal, salle événementielle, requalification des espaces publics).
- *Ty Bos* : extension urbaine au sud de Quimper, offrant un cadre résidentiel attractif, à l'articulation avec la façade littorale et nécessitant une densité adaptée dans le contexte ZAN.

QCD a accompagné QBO dans l'élaboration de son PLH 2026-2031 dont l'arrêt est programmé au conseil communautaire du 25/09/2025. L'étude actuelle permettra d'en décliner de manière opérationnelle les orientations stratégiques sur deux sites, notamment autour de :

- La diversification des formes d'habitat,
- L'équilibre entre accession et location, public et privé,
- L'attention aux publics spécifiques (seniors, jeunes, ménages modestes),
- L'intégration des enjeux environnementaux et de sobriété foncière.

2. Objectifs de la mission confiée à QCD

QCD apportera un appui à la Direction de l'Aménagement de QBO pour :

- **Traduire les enjeux du PLH** dans les programmations de logements de chacun des deux sites ;
- **Définir des typologies adaptées** (taille des logements, statuts d'occupation, parts locatif/accédant, parts parc privé/public) et une temporalité

- **Articuler les projets avec leur contexte urbain** (services, commerces, équipements scolaires, mobilités, environnement).
- **Fournir des livrables opérationnels** permettant d'intégrer les préconisations, selon les modalités de montage opérationnels retenus dans :
 - les OAP sectorielles,
 - les cahiers des charges de maîtrise d'œuvre,
 - les documents de concertation et de communication.

3. Perspectives

Au-delà de l'appui à QBO, cette démarche marque l'entrée de QCD dans un champ élargi d'intervention : la programmation urbaine, en continuité avec ses missions d'observation et de planification. À l'appui des travaux menés sur ces premières études, des démarches de même type pourront être ensuite lancées pour accompagner les EPCI de Cornouaille sur leurs projets urbains structurants.

Pour information des membres du Conseil d'administration.

15. Cartoweb : comprendre et piloter le territoire grâce aux données

Synthèse

Cartoweb est une plateforme cartographique proposée par Quimper Cornouaille Développement. Elle met à disposition des données actualisées sur l'habitat, l'économie, la mobilité, les projets DLAL FEAMPA ou encore l'énergie.

Simple d'utilisation, elle permet aux élus et techniciens de consulter rapidement des indicateurs fiables à différentes échelles.

L'outil favorise une meilleure compréhension des réalités locales et régionales. Il soutient la prise de décision et le travail collectif entre collectivités.

Contexte

Dans le cadre de ses missions d'observation territoriale, Quimper Cornouaille Développement met à disposition de ses membres Cartoweb, une plateforme numérique accessible en ligne, sur le site internet de QCD. Cet outil constitue une porte d'entrée vers des informations objectives (données géographiques, statistiques et thématiques), favorisant des décisions publiques éclairées et partagées (préparation de projets, de débats ou de programmations).

Qu'est-ce que Cartoweb ?

Cette nouvelle application regroupe des données issues de différentes sources institutionnelles (INSEE, services de l'État, collectivités, bases locales, etc.) et les restitue sous une forme visuelle, simple d'utilisation, et adaptée aux différentes échelles du territoire (communes, intercommunalités et Cornouaille).

- Certaines rubriques sont en accès libre pour le grand public
- D'autres, plus spécialisées (ex. : marché immobilier), nécessitent une authentification réservée aux membres EPCI de l'Agence.

Exemples de thématiques disponibles

- Habitat et aménagement : répartition et évolution du parc de logements, parc locatif social, foncier disponible.
- Économie et emploi : analyse des mobilités domicile-travail, poids des secteurs d'activité, dynamiques économiques locales.
- Transition énergétique : suivi de l'activité de Réseau TYNEO par commune, données sur la rénovation énergétique.
- Programmes et financements européens : cartographie des projets soutenus par le DLAL FEAMPA en Cornouaille.

Perspectives d'utilisation

L'appropriation de Cartoweb par les élus et leurs services peut se traduire par :

- son intégration dans les démarches de planification (PLU, SCoT, schémas de mobilité, PCAET...),
- un appui à la priorisation des investissements et actions publiques,
- une meilleure lisibilité des projets à l'échelle intercommunale et cornouaillaise,
- un outil de dialogue avec les citoyens lors de réunions publiques ou d'atelier de concertation.

Accès Cartoweb : <https://www.quimper-cornouaille-developpement.bzh/donnees-publications/cartoweb/>

Pour information des membres du Conseil d'administration.

16. Calendrier prévisionnel des instances, réunions / événements

Bureaux / Conseils d'administration / Assemblées générales

- Mardi 25 novembre (14h30) : **Bureau**
- ~~Mardi 16 décembre (14h30) : Conseil d'administration~~ (annulé)
- **Mardi 3 février 2025 (14h30) : Conseil d'administration & Assemblée générale** (à confirmer)

Autres réunions / événements

Octobre :

- Mardi 7 : **Copil Destination**
- Mardi 7 : **Atelier prospectif Conseil de développement « Permettre à chacun de vivre dignement de son travail »** (Douarnenez)
- Mercredi 8 : **Atelier technique QBO / Meublés de tourisme**
- Jeudi 9 : **Lettre d'info QCD**
- Jeudi 9 : **Formation Programme MALIN** (CLS)
- Jeudi 9 : **Table ronde « Tourisme & transitions »** (Crédit Agricole)
- Mardi 14 : **Atelier « Construire une offre d'emploi attractive »** (QCD et APEC)
- Mardi 14 : **Conférence Tourisme d'affaires** (à QCD)
- Du 15 au 17 : **46^e Rencontre nationale des agences d'urbanisme** (FNAU) à Strasbourg
- Jeudi 16 : **Atelier prospectif Conseil de développement « Garantir un haut niveau de protection sociale et de solidarité »** (Fouesnant)
- 17 octobre : **Petit-déj. Accessitour « Hébergement inclusif »**
- 23 octobre : **COSUI Réseau TYNEO**
- Vendredi 24 : **Formation Accessitour « Rendre sa communication accessible »**

Novembre :

- Mardi 4 : **Atelier prospectif Conseil de développement « Maintenir la paix dans le monde »** (QCD)
- Jeudi 13 : **Lettre d'info QCD**
- Jeudi 13 : **Salon « Nouvelle vie pro 2025 »** (Paris)
- Mardi 18 : **Cotech Destination**
- Jeudi 20 : **Groupe projet « Promotion du programme MALIN »** (CLS)
- Vendredi 21 : **Réunion des DGS de Cornouaille**
- Jeudi 27 : **Événement « Sensibilisation télésanté »** (CLS)
- Vendredi 28 : **Petit-déj. Accessitour « Signalétique accessible »**

Décembre :

- Mardi 2 : **Copil Destination**
- Mercredi 3 : **Formation RSE / Hébergeurs** (Destination / CCI29)

- Jeudi 4 : **Conférence bretonne du tourisme** (Vannes)
- Jeudi 11 : **Réunion des développeurs économiques de Cornouaille**
- Mardi 16 : **Bureau et Comité syndical SYMESCOTO**
- Jeudi 18 : **Petit-déj. Accessitour « *Accueillir des personnes en situations de handicap* »**
- Jeudi 18 : **Lettre d'info QCD**

Pour information des membres du Conseil d'administration.

Quimper Cornouaille Développement

Instances

Secrétariat général : 02 98 10 34 16

soisik.dijon@qcd.bzh

Quimper Cornouaille Développement

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

www.qcd.bzh